



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.78

2 décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 78e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 20 novembre 1986, à 10 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
Puis : M. HENAR (Suriname)
(Vice-Président)

Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste : projet de résolution [142] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DECLARATION DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE RELATIVE A L'ATTAQUE MILITAIRE AERIENNE ET NAVALE LANCEE EN AVRIL 1986 PAR L'ACTUEL GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS CONTRE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE POPULAIRE ET SOCIALISTE : PROJET DE RESOLUTION (A/41/L.35/Rev.1)

M. KASIRYE (Ouganda) (interprétation de l'anglais) : En dépit de nombreux appels à la modération de la part de la communauté internationale, les Etats-Unis d'Amérique, au mépris complet des principes et des objectifs de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international, ont lancé une double attaque contre la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire aux premières heures du 15 avril de cette année. Cette attaque, en violation flagrante de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance de la Libye, était l'aboutissement de toute une série d'actes et de mesures hostiles adoptés par le Gouvernement des Etats-Unis dans un effort pour mettre la Libye à genoux. Ces mesures comprenaient entre autres la rupture des relations diplomatiques, l'imposition d'un embargo commercial et économique, de manoeuvres navales provocatrices dans le sud de la Méditerranée, y compris dans le golfe de Syrte, et une campagne perfectionnée de désinformation sur la Libye.

Les bombardements, effectués par 18 avions de chasse de type F-111A basés en Grande-Bretagne et 15 appareils du type A-6 qui opéraient à partir des porte-avions Coral Sea et America, ont tué et mutilé des dizaines de femmes et d'enfants dans leur sommeil et provoqué des dommages importants aux édifices et à la propriété civiles.

En apprenant cette attaque non provoquée contre un membre de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) et du Mouvement des pays non alignés, le Gouvernement de l'Ouganda a publié la déclaration suivante :

"Le Gouvernement ougandais tient à exprimer l'inquiétude que lui cause la nouvelle du bombardement de la capitale libyenne, Tripoli, et de la ville de Benghazi par des appareils américains.

Bien que l'Ouganda ne soutienne pas le terrorisme, le Gouvernement et le peuple de ougandais regrettent le recours à la force, surtout de la part d'une superpuissance, pour régler des différends entre des Etats souverains."

M. Kasirye (Ouganda)

L'Ouganda, en tant que membre du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, a signé le communiqué du 15 avril de la Réunion ministérielle de la Nouvelle-Delhi qui déclarait :

"Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés [...] ont pris connaissance avec stupeur et une vive indignation des attaques armées lancées par les Etats-Unis d'Amérique, avec l'appui et la collaboration du Royaume-Uni, l'un de leurs alliés de l'OTAN, contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Ils ont condamné énergiquement cet acte d'agression ignoble, éhonté et commis sans provocation à l'encontre d'un autre pays non aligné, qui constitue une violation du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et menace la paix et la sécurité internationales. Cet acte d'agression perpétré par les Etats-Unis est d'autant plus condamnable qu'en leur qualité de membre permanent du Conseil de sécurité, les Etats-Unis sont responsables au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales et ont le devoir absolu de se conformer aux principes de la Charte." (A/41/285, par. 1)

Les mêmes sentiments ont été exprimés par la Conférence au sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à sa vingt-deuxième session ordinaire, à Addis-Abeba, au mois de juillet. De plus, cette assemblée, dans sa Déclaration, affirmait que :

"La tentative délibérée de tuer des ressortissants libyens, plan de destruction qui prévoyait notamment l'assassinat du dirigeant de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, le frère Mouamar Ghaddafi, constitue non seulement un précédent dangereux, mais également un acte méprisable et condamnable qui viole les principes du droit international;"

(A/41/654, p. 57, par. 2)

La Déclaration concluait ainsi :

"Le principe du dialogue est un impératif moral et politique auquel il faudra recourir pour régler le différend qui oppose le Gouvernement actuel des Etats-Unis et la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. A cet effet, l'Organisation de l'unité africaine est prête à offrir ses bons offices." (Ibid. p. 58, par. 7)

M. Kasirye (Ouganda)

L'Ouganda est un membre actif du Mouvement des non-alignés, et à ce titre a participé aux décisions prises à Harare lors de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement en septembre dernier. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont examiné

"... les mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, à savoir l'imposition d'un boycottage économique et le gel des avoirs qu'elle détient aux Etats-Unis. Ils ont condamné ces mesures, déclarant qu'elles sont une forme de coercition économique utilisée à des fins politiques, et ont demandé au Gouvernement des Etats-Unis de les annuler sans tarder. Ils ont exprimé leur solidarité avec la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste dans son opposition à ces mesures qui visent à saper les plans de développement économique et social de ce pays et à porter atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de son peuple. Ils ont exhorté tous les pays à prendre les dispositions concrètes qui s'imposent pour aider la Jamahiriya arabe libyenne à contrer ces mesures arbitraires." (A/41/697, p. 117, par. 82)

Le Gouvernement Reagan a cherché à justifier ses attaques contre la Libye en les présentant comme des mesures de légitime défense, au titre de l'Article 51 de la Charte. Il a imputé à la Libye de nombreuses attaques terroristes, y compris l'explosion d'une bombe dans une discothèque de Berlin-Ouest. Bien que le gouvernement prétende être en possession de preuves irréfutables de la participation du Gouvernement libyen, de telles preuves n'ont jamais été produites à des observateurs indépendants ou à qui que soit d'autre, à notre connaissance. Ma délégation est gravement préoccupée du fait que les mesures prises par les Etats-Unis encouragent encore davantage l'Afrique du Sud à poursuivre ses actes d'agression contre les Etats de première ligne, sous prétexte de combattre le terrorisme; en fait, il ne s'est pas écoulé deux mois avant qu'elle ne lance de nouvelles attaques non provoquées contre le Zimbabwe, la Zambie et le Botswana.

Le Gouvernement libyen a constamment nié avoir pris part à des activités terroristes. Lorsque le Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne a pris la parole hier devant cette assemblée, il a déclaré :

"A de nombreuses reprises, la Jamahiriya ... a mis au défi le Gouvernement des Etats-Unis d'accepter l'arbitrage de la Cour internationale de Justice en ce qui concerne ces plaintes. La Jamahiriya a confirmé également son acceptation d'emblée de toute décision qui pourrait être prise par la Cour.

M. Kasirye (Ouganda)

De plus, la Jamahiriya a déclaré, dans des lettres officielles adressées au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, qu'elle était prête à accepter une enquête internationale par le Conseil de sécurité, à condition que l'autre partie accepte également cette procédure." (A/41/PV.76, p. 19/20)

Ma délégation estime que cette offre de la Libye donne au Gouvernement des Etats-Unis une occasion rêvée de démontrer la véracité de ses accusations contre la Libye au-delà de tout doute raisonnable. De cette façon, le monde dans son ensemble serait ainsi capable de faire la part entre la réalité et la fiction. Ma délégation a suivi avec l'effarement le plus total les révélations concernant les campagnes de désinformation et de tromperie mises sur pied par le Gouvernement américain contre la Libye. Le monde a le droit de savoir les faits véritables.

Ma délégation croit que lorsqu'on est une superpuissance sur les plans politique, économique et militaire, cela comporte des obligations au même titre que des privilèges. C'est pour les superpuissances une obligation d'exercer ce pouvoir avec prudence et justice. C'est une obligation de donner le bon exemple pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationale. C'est une obligation de venir en aide aux membres plus faibles et moins fortunés de la communauté internationale. C'est une obligation de faire une part équitable, dans l'exploitation des ressources naturelles de la terre, à ceux qui sont moins nantis, en ressources ou en connaissances techniques.

Par conséquent, c'est pour ma délégation une source de grande déception que de voir les superpuissances abandonner ces obligations à l'égard de la communauté des nations et rechercher plutôt à faire progresser leurs propres intérêts, au mépris total des intérêts des Etats plus petits et plus faibles. Où donc un Etat petit et faible peut-il demander justice, s'il est victime de l'agression d'une superpuissance? Le recours au Conseil de sécurité est automatiquement rendu inopérant du fait de l'utilisation du droit de veto par la superpuissance coupable. Nous ne pouvons accepter le concept que la force prime le droit, qui semble être le principe directeur de certains pays. Même la Cour internationale de Justice ne s'est pas vu épargner un tel traitement. Les puissants peuvent maintenant décider par eux-mêmes s'il leur convient ou non d'accepter la juridiction de la Cour. Les décisions de celle-ci sont foulées au pied avec mépris et lorsque les opinions exprimées dans certaines organisations internationales ne leur plaisent pas, il leur suffit de s'en écarter, en arrêtant leur contribution financière.

M. Kasirye (Ouganda)

Ma délégation lance un appel pour que l'on change d'attitude, avant que l'anarchie internationale ne se généralise.

Je souhaite saisir cette occasion pour réitérer la position de notre gouvernement de résistance nationale à l'égard du terrorisme. L'Ouganda condamne toutes les formes de terrorisme, que ce soit le fait de particuliers, de groupes ou d'Etats. Pour cette raison, l'Ouganda s'est associé à l'appui par consensus de la résolution 40/61 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1985, sur les mesures visant à prévenir le terrorisme international.

En conclusion, ma délégation souhaite déclarer clairement que la Jamahiriya arabe libyenne socialiste et populaire a entièrement le droit de prendre les mesures appropriées pour garantir et défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale. C'est là un principe que nous reconnaissons et que nous soutenons pleinement et qui devrait être respecté par toutes les nations.

M. TSVEIKOV (Bulgarie) : L'Assemblée générale des Nations Unies est en train d'examiner une question très importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationale, celle de l'attaque militaire aérienne et navale contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste. Ce point revêt une importance exceptionnelle, non seulement parce que son inclusion à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée a été demandée par une organisation prestigieuse, comme l'Organisation de l'unité africaine, mais aussi parce qu'il touche à des principes et normes essentiels dans les rapports entre les Etats à l'époque contemporaine.

Comme il est dit dans la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, adoptée à la vingt-deuxième session ordinaire de cette organisation, en juin dernier :

"Le bombardement délibéré d'objectifs civils et le massacre d'enfants par les bombardiers américains qui ont décollé des porte-avions stationnés en Méditerranée ainsi que des bases au Royaume-Uni, démontrent clairement que le Gouvernement actuel des Etats-Unis avait projeté cette opération depuis longtemps et avait trouvé le prétexte pour l'exécuter. Cet acte est tout autant intolérable que condamnable." (A/41/654, p. 58, par. 5)

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Il est tout à fait compréhensible que l'écrasante majorité des Etats Membres de l'ONU soit à juste titre alarmée et indignée devant le tour dangereux que prennent les événements dans la région de la Méditerranée méridionale à la suite des actes d'agression armée des Etats-Unis contre la Libye. La Déclaration précitée, tout comme la position prise à ce sujet par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence de Harare, en sont un témoignage catégorique.

Comme on le sait, le Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe unique de notre organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a été convoqué en avril cette année pour examiner la situation ainsi créée. La délégation bulgare a exprimé à ce moment-là sa condamnation la plus vive de l'agression massive armée, perpétrée par les Etats-Unis d'Amérique contre un Etat souverain, preuve de l'irresponsabilité de l'actuelle administration, allant de pair avec son ambition dangereuse de jouer le rôle d'un gendarme mondial qui "punit" les Etats souverains quand leur politique n'est pas à son goût.

Il n'y a pas lieu de douter que la puissante campagne et les actes d'agression contre la Libye ne sont autre chose qu'une nouvelle manifestation d'ambitions néo-globalistes qui ont un seul et même but, en Amérique centrale et aux Caraïbes, au Proche-Orient et en Afrique australe - celui de mettre des barrières aux aspirations légitimes des peuples à se développer dans la paix et l'indépendance et de décider seuls leur avenir. La communauté internationale ne peut rester indifférente devant l'ambition d'une grande puissance de s'approprier le rôle d'arbitre qui juge à sa guise la politique des autres Etats souverains situés à proximité d'elle ou à des milliers de kilomètres de son territoire. Encore moins valable est l'explication selon laquelle elle combat ainsi le terrorisme et exerce son droit à l'autodéfense.

Il est hors de doute aussi que l'agression ouverte des Etats-Unis contre la Libye est encore une tentative des forces impérialistes de déstabiliser le monde arabe en portant un coup sur ceux qui opposent une résistance de principe aux visées néo-colonialistes de domination militaire et politique de cette région.

Aucun prétexte hypocrite ne saurait justifier les actes d'agression contre la Libye qui peuvent avoir des conséquences incontrôlables pour la paix et la sécurité internationales dans cette région et au-delà d'elle.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Si l'Assemblée générale se penche sur cette question, c'est aussi, et non en dernier lieu, parce que cette provocation des Etats-Unis à l'égard de la Libye n'est pas la première. La politique des Etats-Unis vis-à-vis de ce pays se caractérise depuis des années déjà, contrairement aux principes et normes de la Charte des Nations Unies, par tout un choix de préparatifs militaires, de blocus économiques et par la présence continue, autour de ses côtes, d'unités de combat de la sixième flotte américaine.

C'est sur cette toile de fond précisément qu'il faut considérer la dernière campagne de désinformation, préparée et mise en oeuvre par l'administration des Etats-Unis destinée à accroître les tensions dans cette région, ce qui a valu les protestations et l'indignation profondes de toute la communauté internationale et, qui plus est, de l'opinion publique américaine elle-même.

Dans le même temps, les Etats-Unis ne cessent de chercher des prétextes pour se lancer dans des actes agressifs directs contre la Libye. Ils ont mis en marche leur puissante machine de propagande, mettant à contribution tous les mass médias nationaux dans le but d'exercer une pression psychologique massive et de créer le climat nécessaire de justification et d'approbation de la politique agressive contre la Libye.

S'ajoutant à la profonde préoccupation de la communauté internationale, mon pays condamne résolument les actes de provocation et d'agression contre la Libye ainsi que leur poursuite à l'avenir, les menaces à cet égard se faisant entendre dès à présent. De pareils actes sont contraires aux principes fondamentaux du droit international, tels que le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats, le non-recours à la force, le règlement pacifique des différends.

Comme le demande la Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine,

"l'actuel Gouvernement des Etats-Unis doit mettre fin à ses actes de provocation en Méditerranée méridionale et renoncer désormais à lancer toute attaque contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, Etat membre de l'Organisation de l'unité africaine".

La République populaire de Bulgarie demande instamment la cessation, une fois pour toutes, des atteintes à la souveraineté et à l'indépendance de la Libye, l'adoption de mesures efficaces propres à garantir la non-admission de nouveaux actes d'agression dans cette région du monde qui peuvent avoir des conséquences imprévisibles, voire même fatales, pour la paix et la sécurité internationales.

M. Tsvetkov (Bulgarie)

Cela s'avère d'autant plus nécessaire en ce moment où nous sommes témoins d'une nouvelle campagne du même genre contre un autre Etat indépendant de la région, notamment la Syrie. Tous les moyens possibles ont été mis en marche aussi pour discréditer ce pays non aligné dont la politique étrangère ne plaît pas à certains.

De l'avis de la délégation bulgare, l'Assemblée générale agirait dans le bon sens en adoptant le projet de résolution A/41/L.35, qui demande aux Etats-Unis de s'abstenir de recourir à l'emploi ou à la menace de la force dans le règlement de litiges et différends avec la Jamahiriya arabe libyenne et de recourir à des moyens pacifiques, conformément à la Charte des Nations Unies. L'adoption de cette résolution signifierait bel et bien que notre organisation réaffirme ce qui fait son fondement durable, c'est-à-dire la condamnation des actes d'agression et le respect des normes essentielles des rapports civilisés entre les Etats, qu'ils soient grands ou petits.

M. BARTKEVICH (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : L'examen par l'Assemblée générale de la question intitulée "Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste" reflète la grave inquiétude de la communauté internationale devant les actes agressifs des Etats-Unis contre un Etat souverain des Nations Unies, la Jamahiriya arabe libyenne.

M. Bartkevich (URSS)

Il est difficile de ne pas être d'accord avec la conclusion à laquelle sont parvenus les dirigeants du continent africain, à savoir que :

"l'attaque préméditée d'avril 1986 contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste est non seulement une menace à la paix, mais constitue également une attaque contre l'Organisation de l'unité africaine. A cet égard, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement condamne énergiquement cet acte d'agression qui a exacerbé la tension en Méditerranée et au Moyen-Orient." (A/41/654, p. 57)

Une telle évaluation des actes de brigandage des Etats-Unis contre la Libye est tout à fait justifiée et logique dans la mesure où ils révèlent que de toute évidence la politique impériale des Etats-Unis à l'égard des pays en développement devient chaque jour plus militaire et plus dangereuse pour la paix. Cette politique du Gouvernement américain est aujourd'hui au centre de sa politique de néo-globalisme et de terrorisme d'Etat tendant à fouler aux pieds les intérêts légitimes des peuples, à créer un climat de psychose et à renforcer la course aux armements.

C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement soviétique, dans sa déclaration relative à l'attaque aérienne américaine sur les villes libyennes le 16 avril dernier, a souligné que cet acte criminel de la clique militariste américaine prouve de façon irréfutable que l'actuel Gouvernement américain fait de la violence, de l'agression, du chauvinisme politique et militaire la norme de sa politique.

Ayant fermement condamné les actes d'agression des Etats-Unis contre la Libye, l'Union soviétique a réaffirmé la nécessité de respecter strictement les dispositions de la Charte et les décisions des Nations Unies quant à l'inacceptabilité de l'emploi de la force dans les relations internationales, à la nécessité de résoudre toute question litigieuse par des moyens politiques, et au respect du droit de chaque peuple à choisir ses voies et formes de développement.

Comme on le sait, la question de l'agression des Etats-Unis contre la Libye a été examinée à deux reprises au Conseil de sécurité. Cependant, celui-ci n'a pas pu prendre les décisions qui s'imposaient car le membre du Conseil, dont les actes étaient condamnés dans les projets de résolution, a empêché leur adoption. Néanmoins, la discussion très large et très intéressante qui a eu lieu au Conseil a clairement montré que l'aventure anti-libyenne du Gouvernement américain est

M. Bartkevich (URSS)

considérée par la communauté internationale comme une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international, et une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

Le problème était que si l'on ne prenait pas de mesures efficaces pour freiner l'agression contre la Libye, n'importe quel autre Etat souverain pouvait être l'objet d'une attaque armée, avec toutes les graves conséquences qui en découlaient pour la situation internationale dans son ensemble.

Les représentants du Gouvernement américain, pour tenter de justifier leur action anti-libyenne, ont essayé, comme argument essentiel, d'accuser la Libye d'appuyer le terrorisme international. A cet égard, il convient de noter un stéréotype particulier ces derniers temps, à savoir que lorsque les Etats-Unis d'Amérique ou leur partenaire stratégique, Israël, commettent des actes d'agression ou de brigandage, pour justifier leurs actes, ils invoquent la lutte contre le terrorisme. Dans ce cas-là, ils méconnaissent complètement qu'il convient de rechercher les causes du terrorisme, par exemple au Moyen-Orient, tout d'abord dans le fait que le conflit entre les pays arabes et Israël n'est toujours pas réglé car, précisément, comme on le sait, les Etats-Unis et Israël ne veulent pas renoncer à imposer à la région leur diktat et leur hégémonie et persistent dans la politique d'expansion et d'annexion de Tel Aviv, aidés par Washington.

En fin de compte, ce qui se passe, c'est que les prétentions des Etats-Unis et d'Israël au rôle d'arbitre font régner la loi de la jungle.

Il n'est probablement pas nécessaire d'exposer en détail la position de l'Union soviétique face au terrorisme international. Je me contenterai de rappeler ce qu'a indiqué le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Edvard Schevardnadze, lors d'une récente intervention :

"On ne peut pas identifier les criminels et terroristes individuels aux peuples et aux Etats. Un incident isolé ne peut pas servir de prétexte pour punir des peuples et des Etats, comme cela a été le cas en Libye et comme on en menace maintenant la Syrie. Les problèmes du terrorisme doivent être réglés conjointement, en s'efforçant d'éliminer le terrorisme qui est un fléau."

J'ajouterai que des actes d'agression semblables à ceux commis contre la Libye et d'autres pays ne pourraient que favoriser le développement de l'extrémisme et de la violence.

M. Bartkevich (URSS)

Dans l'intervention qu'ils ont faite hier, le représentant du Qatar et d'autres représentants, ont condamné les tentatives faites par les Etats-Unis pour justifier leur attaque contre la Libye en se référant à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. La véritable raison de ces actes d'agression effrénés du Gouvernement américain doit être recherchée dans le fait qu'il n'est pas satisfait de la politique anti-impérialiste que mènent certains pays en développement dans les affaires internationales qui s'opposent résolument aux tentatives faites par les Etats-Unis pour leur imposer leur volonté. Les Etats-Unis n'apprécient pas que ces Etats s'opposent fermement aux prétentions du Gouvernement américain d'agir dans les pays en développement comme s'il était chez lui. Ils veulent montrer, de façon cynique, à tous les pays en développement que si Washington n'était pas en mesure de les faire changer de politique indépendante, ils ont une flotte militaire et des avions qui sont tout prêts à aller remettre de l'ordre, utilisant ainsi des méthodes néo-coloniales élaborées à Washington.

La condamnation de l'attaque des Etats-Unis contre la Libye est reflétée dans les déclarations pertinentes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et dans les décisions de la huitième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des non-alignés, tenue à Harare, ainsi que d'autres membres dans d'autres enceintes internationales.

M. Bartkevich (URSS)

Tout en donnant son appui au contenu de ces documents, la délégation soviétique estime en même temps que pour faire cesser ces actes de brigandage américains contre la Libye et éviter des récidives dangereuses à l'avenir, l'Assemblée générale devrait également faire entendre son opinion autorisée et condamner les actes d'agression des Etats-Unis. Elle doit se déclarer résolument en faveur des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, de non-recours à la force dans les relations internationales et exiger fermement que cesse la politique d'agression, de provocation armée et de menaces militaires.

La délégation soviétique appuie donc pleinement le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1, dont elle s'est portée coauteur.

La délégation soviétique voudrait souligner que le climat lourd de danger qui s'est instauré dans la région méditerranéenne du fait de l'aventurisme américain à l'encontre de la Libye nous amène à nous demander s'il ne faut pas que les Etats redoubtent d'efforts concertés pour prendre des mesures pratiques de renforcement de la sécurité dans le bassin méditerranéen. Un programme d'action dans ce sens a été avancé par l'Union soviétique, qui a reçu un écho positif. Ce programme d'action comprend tout un ensemble d'initiatives destinées à réduire la tension dans cette région, depuis des mesures propres à accroître la confiance dans le domaine militaire jusqu'à la réduction des forces militaires, en passant par le retrait de la Méditerranée des navires équipés d'armes nucléaires.

L'Union soviétique s'est déclarée prête également à entamer immédiatement des négociations avec les Etats-Unis sur la question du retrait mutuel et simultané de la Méditerranée des flottes militaires de l'URSS et des Etats-Unis en mer Méditerranée. L'objectif des propositions soviétiques est très clair. Il consiste à normaliser la situation en Méditerranée, à réduire le niveau d'affrontement militaire, à transformer cette région en une zone de paix stable et de relations de bon voisinage. La mise en oeuvre de ce programme empêcherait le renouvellement d'une situation semblable à celle qu'examine aujourd'hui l'Assemblée générale.

En conclusion, la délégation soviétique confirme à nouveau l'appui total et solidaire de son pays au peuple et au Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne dans la défense de son indépendance, de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

M. VONGSAY (République démocratique populaire lao) : La République démocratique populaire lao, à l'instar des pays et peuples épris de paix, de liberté et de justice de par le monde, se félicite que le point 142 qui nous occupe ait été diligemment et judicieusement inscrit à l'ordre du jour de la présente

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

session de l'Assemblée. Cela témoigne de la préoccupation profonde qu'a exprimée la communauté internationale face à un chapelet d'événements qui se sont produits au cours des tout premiers mois de cette année dans la région méditerranéenne du fait des actes répétés de provocation et d'agression commis par les forces aéronavales américaines à l'encontre de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Le monde entier a appris avec indignation et stupeur les nouvelles du bombardement criminel des villes de Tripoli et de Benghazi commis, dans la nuit du 14 au 15 avril dernier, par les forces aéronavales des Etats-Unis avec la coopération d'un de leurs proches alliés de l'OTAN. La communauté internationale a condamné énergiquement cette agression militaire sans provocation. On se souviendra qu'à New Delhi, la Réunion d'urgence des ministres et chefs de délégation du Bureau de coordination des pays non alignés a publié, le 15 avril, un communiqué condamnant ce forfait criminel, tandis que S. E. Rajiv Gandhi, Premier Ministre de l'Inde et Président du Mouvement des pays non alignés, a fait le même jour une déclaration allant dans le même sens. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, au cours de la vingt-deuxième session ordinaire de leur assemblée, tenue en juillet dernier à Addis-Abeba, ainsi que les chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, lors de leur huitième Conférence, tenue en septembre dernier à Harare, ont également, dans leurs déclarations respectives, stigmatisé cet acte d'agression. Par ailleurs, le huitième Sommet a, dans sa déclaration économique, condamné les mesures arbitraires prises par le Gouvernement américain à l'encontre de la Libye, telles que le boycottage économique et le blocage de ses avoirs aux Etats-Unis.

L'agression militaire dont il s'agit, outre qu'elle porte manifestement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Libye, pays indépendant, Membre à part entière de l'ONU, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de l'unité africaine, constitue une grave menace pour la paix et la sécurité tant régionales qu'internationales et viole, à ce titre, de façon flagrante, la Charte de l'ONU et les principes élémentaires du droit international touchant notamment le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, la non-ingérence dans les affaires intérieures, le non-recours à la force dans les relations internationales ainsi que le règlement pacifique de tous les différends internationaux.

M. Vongsay (Rép. dém. pop. lao)

Au cours des débats au Conseil de sécurité en mars-avril sur la question qui nous occupe, la majorité écrasante des intervenants a condamné et rejeté les prétextes et arguments spécieux, voire fallacieux, qu'invoquait le représentant des Etats-Unis pour défendre les actions criminelles entreprises par son gouvernement contre la Libye, arguments que partageaient deux de leurs plus proches alliés, membres permanents du Conseil. On a ainsi invoqué "le droit de légitime défense", le souci de "lutter contre le terrorisme international", etc... On s'est arrogé ainsi le droit d'agresser un petit pays indépendant qui se trouve à plusieurs milliers de kilomètres des côtes de la puissance responsable de l'agression. Il est logique et raisonnable de dire que l'agression militaire dont la Libye a été victime a été en fait une agression contre les pays en développement membres de l'Organisation de l'unité africaine et du Mouvement non aligné.

Il est vraiment regrettable qu'au seuil de l'an 2000, l'Administration américaine s'obstine encore à pratiquer la diplomatie des canonnières ou, aujourd'hui, des "porte-avions" à l'encontre des peuples et pays souverains et indépendants en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans d'autres régions du monde dont la politique intérieure et extérieure n'est pas à son goût.

En Amérique centrale, le peuple héroïque du Nicaragua est actuellement, on le sait, victime d'une telle politique dite de "terrorisme d'Etat".

En Asie du Sud-Est, mon propre pays ainsi que les autres pays de l'Indochine, en ont également fait, il n'y a pas très longtemps, la triste et amère expérience.

Le Gouvernement lao, dans un communiqué du porte-parole de son ministère des affaires étrangères, en date du 15 avril et dont lecture a été donnée par notre délégation au Conseil de sécurité deux jours après, s'est associé à la condamnation internationale de l'attaque militaire aérienne et navale qu'a lancé le Gouvernement américain en avril dernier contre la Libye.

Telle est la position conséquente du Gouvernement lao à l'égard de l'affaire grave qui nous occupe actuellement. Non seulement l'action criminelle est condamnable et injustifiable, mais son auteur est tenu, comme le souligne le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1, dont cette assemblée est saisie, de verser à la victime, en l'occurrence la Libye, une compensation appropriée pour les pertes humaines et matérielles qu'elle a subies du fait de cette agression.

Ma délégation voudrait réitérer ici le soutien inébranlable que son gouvernement et son peuple ont accordé et accordent à la juste et héroïque lutte que le peuple et le Gouvernement de la Libye mènent actuellement pour préserver leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

M. ADOUM (Tchad) : La délégation tchadienne, profondément préoccupée par les tensions dans le monde, voudrait exprimer ici sa position sur le point 142 de l'ordre du jour intitulé "Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne".

Il sied de rappeler ici l'un des principes cardinaux de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le non-recours à la force ou à la menace de force dans les relations internationales.

En adoptant ce principe, les fondateurs des Nations Unies entendaient bannir à jamais la guerre, donc assurer la paix dans le monde.

Or, on assiste aujourd'hui à la multiplication des foyers de tension dans le monde, foyers attisés par certains régimes qui, rêvant de chimères, organisent la déstabilisation et génèrent des souffrances indescriptibles à des peuples innocents et pacifiques.

Au moment où la communauté internationale se mobilise pour faire face aux problèmes du sous-développement, tels la sécheresse, l'endettement, la chute des cours des matières premières, certains Etats s'adonnent à la subversion et tentent d'annihiler ces louables efforts que les autres font au prix de lourds sacrifices.

Tel est le cas précis de la Libye, où un régime anachronique, oppressif, terroriste et expansionniste se maintient depuis plus d'une décennie contre le gré du peuple libyen. Ce régime, enivré par une richesse subite, musèle son propre peuple, procède à des exécutions sommaires de tous ceux qui osent faire des observations sur son caractère dictatorial et sanguinaire, organise, entraîne et finance tous les groupuscules qui sèment la terreur à travers le monde.

Dans les pays voisins, le régime libyen n'a pas cessé, depuis les années 1970, de fomenter des troubles et d'intervenir militairement ou par des actes terroristes pour réaliser ses desseins sordides, entre autres les prétendus "Etats-Unis du Sahel" ou un grand empire que Kadhafi rêve de mettre en place pour en devenir le leader.

S'agissant du terrorisme, n'est-il pas juste et pertinent de rappeler à cette auguste assemblée que la terreur dans le monde n'existerait pas sans l'appui matériel et financier du chantre et chef incontesté du terrorisme international, qui est Kadhafi? En effet, il a été prouvé plus d'une fois que les actes de terrorisme à travers le monde sont commandités par Kadhafi, qui l'a d'ailleurs

M. Adoum (Tchad)

reconnu récemment à Harare, lors du huitième Sommet des pays non alignés, en déclarant publiquement qu'il était prêt à prendre la tête d'une organisation internationale de déstabilisation.

La liste des crimes de Kadhafi est longue, ses méthodes d'action criminelle sont connues. Se croyant investi d'une mission divine pour purifier notre monde, il n'y a pas de continent et rares sont les Etats qui n'ont pas souffert de son activisme, de son terrorisme et de ses crimes. Plus particulièrement en Afrique, on ne compte plus ses opérations déstabilisatrices, subversives et terroristes, dirigées contre certains régimes africains, ou je dirai divers régimes africains qui refusent son tutorat. D'ailleurs, à cette fin, plusieurs camps d'entraînement de mercenaires et terroristes sont implantés en territoire libyen et ailleurs.

Ma délégation ne voudrait pas ici entrer dans les détails d'événements connus de tous. Ce sur lequel elle voudrait insister, c'est que le Tchad, plus que quiconque, est victime non seulement des visées hégémoniques, expansionnistes de la Libye, mais également de ses actes de terrorisme. On se souviendra qu'en l'espace de quatre années, le Gouvernement tchadien a saisi plusieurs fois le Conseil de sécurité, respectivement en avril et août...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole à la Jamahiriya arabe libyenne sur une motion d'ordre.

M. FARTAS (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Le représentant du Tchad, au début de son intervention, a mentionné le point de l'ordre du jour sous discussion, mais il est sorti du sujet. C'est pourquoi je vous demande, monsieur le Président, d'attirer son attention sur la nécessité de se limiter au point en discussion, pour que je ne sois pas obligé de soulever une autre motion d'ordre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'invite le représentant du Tchad à poursuivre.

M. ADOUM (Tchad) : On se souviendra qu'en l'espace de quatre années, le Gouvernement tchadien a saisi plusieurs fois le Conseil de sécurité, respectivement : en avril et août 1983, suite aux bombardements aveugles et au pilonnage de plusieurs localités dans le nord et l'est de mon pays; en janvier 1985, pour la tentative manquée d'assassinat contre le Président de la République du Tchad, S. E. El Hadj Hissein Habré et les membres de son gouvernement. Je réfère les délégations ici présentes au document S/16923 du 5 janvier 1985; plus récemment encore, suite à l'agression persistante de la Libye et des actes de génocide que

M. Adoum (Tchad)

son armée et sa légion de mercenaires perpètrent actuellement contre les populations civiles de la zone occupée, génocide qui a fait l'objet de notre plainte au Conseil de sécurité à la date du 18 novembre.

L'agression et les visées expansionnistes et hégémoniques du régime terroriste de Tripoli contre le Tchad se sont manifestées d'abord par l'annexion, en 1973, de 114 000 km² du territoire tchadien communément appelé la "bande d'Aouzou". Puis il y a eu les ingérences et interférences militaires de 1980, 1981 et 1983 qui ont abouti à la situation actuelle d'occupation de toute la partie nord du Tchad, grande de 550 000 km². Au début de cette année, après avoir déclenché des hostilités en février et mars, le régime barbare de Tripoli, dans sa tentative d'étendre son occupation au-delà de ce que la presse appelle le 16e parallèle, est allé jusqu'à lâcher des bombes de fort tonnage sur la piste d'atterrissage de l'aéroport international de N'djamena dont une partie a été sérieusement endommagée.

M. Adoum (Tchad)

En ayant à l'esprit tous ces agissements et comportements barbares et bellicistes du régime libyen à l'égard du Tchad, la délégation tchadienne, à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 28 au 30 juillet 1986 à Addis-Abeba, et au huitième Sommet du Mouvement des pays non alignés du 1er au 7 septembre 1986 à Harare, avait exprimé des réserves quant à la condamnation de l'attaque militaire aérienne américaine d'avril 1986 contre la Libye. En effet, comment saurait-il en être autrement lorsque les Libyens massacrent, sans distinction, des populations civiles tchadiennes sans défense, détruisent notre pays, notre identité?

Aussi, s'il est vrai que la Libye a subi des dommages à la suite du raid aérien américain, dommages sans doute minimes comparés à ceux causés au Tchad par les criminels de Tripoli, mais exagérément grossis, gonflés pour les besoins de la cause, nous pensons que l'occasion est donnée au poltron Kadhafi de comprendre et de mesurer toutes les souffrances qu'il cause au peuple tchadien victime de son agression ouverte et qui subit actuellement les pilonnages de l'artillerie et les bombardements de son aviation militaire.

Et pourtant, le peuple tchadien n'a fait aucun tort à la Libye. Au contraire, le peuple tchadien avait offert au peuple libyen asile et hospitalité pendant les périodes difficiles passées. Pourquoi alors ce même peuple est-il victime aujourd'hui d'une agression gratuite?

Notre espoir est donc que la Libye tire les conséquences de ses actes et mette fin à son agression injustifiée contre le peuple tchadien qui ne nourrit aucune haine contre le peuple frère libyen qui, lui-même, est victime de la tyrannie de Kadhafi.

Nous tenons également à dire que, si dédommagement il y a, tel que le réclament les terroristes de Tripoli, nous pensons que leurs arguments doivent les obliger également à dédommager le Tchad pour les centaines de milliers de Tchadiens morts de leur fait, les destructions massives et le grave retard causé à son développement.

Avant de terminer, la délégation tchadienne réitère ici l'appel lancé le 6 octobre 1986 par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Tchad, S. E. M. Goura Lassou, demandant à la communauté internationale de faire pression sur la Libye pour qu'elle retire immédiatement ses troupes d'occupation et ses mercenaires du territoire tchadien et qu'elle mette fin

M. Adoum (Tchad)

à l'actuel génocide auquel elle se livre dans la partie occupée pour qu'enfin le peuple tchadien puisse s'occuper, librement et en toute quiétude, de son développement.

Nous invitons aussi instamment Kadhafi à cesser de parrainer et d'orchestrer l'odieux terrorisme qui a tant endeuillé et affligé plus d'une famille, plus d'un Etat.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Depuis un certain nombre d'années, la Yougoslavie souligne avec inquiétude que la situation dans la Méditerranée continue de se détériorer dangereusement en raison de l'impossibilité dans laquelle nous nous sommes trouvés d'éliminer les foyers de crise existants ainsi qu'en raison de la présence accrue de l'élément militaire de puissances non méditerranéennes et de l'intensification de leurs rivalités dans cette région.

Récemment, cette situation défavorable s'est encore aggravée et compliquée davantage en raison des manoeuvres militaires et des démonstrations de force fréquentes au voisinage des eaux territoriales de certains pays méditerranéens, ce qui, selon nous, comporte un risque constant de dangereux incidents et représente une grave menace à la paix et à la sécurité de la région.

Parallèlement à cette évolution, nous sommes de plus en plus souvent témoins d'atteintes à la sécurité et à la stabilité de certains pays de la Méditerranée, notamment les pays non alignés, ainsi que de tentatives d'influencer leur développement interne et l'orientation de leur politique étrangère par des pressions et des menaces.

La Yougoslavie a toujours déclaré publiquement son opposition résolue aux démonstrations réitérées de force et d'ingérence dans les affaires intérieures des pays de la région. Nous avons souligné clairement qu'une telle politique et un tel comportement étaient inacceptables quels qu'en soient les motifs et les prétextes, car c'est là une violation de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. A cet égard, nous avons toujours insisté sur le fait que le dialogue et la négociation sont le seul moyen de régler les problèmes et les différends, appuyant pleinement et fermement la souveraineté et l'indépendance de tous les pays méditerranéens.

Consciente du fait que la Méditerranée devient une nouvelle source de graves tensions internationales dont les conséquences pour la paix et la sécurité mondiales sont imprévisibles, la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie a souligné à maintes reprises les dangers découlant d'une telle

M. Pejic (Yougoslavie)

évolution qui tient au fait que l'on n'a pas su résoudre la crise actuelle, que la rivalité s'est accrue entre les superpuissances dans la Méditerranée et que l'on a recours de plus en plus fréquemment à une politique de force et d'oppression.

Malheureusement, cette évolution dangereuse qui a atteint son point culminant lors de l'attaque militaire aérienne et navale américaine contre des cibles civiles sur le sol de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste, le 15 avril 1985, a confirmé le bien fondé de nos préoccupations et de nos inquiétudes.

Cette attaque armée, qui coïncidait avec l'ouverture de la réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés à New Delhi, a fait l'objet de la condamnation unanime et de l'opposition de tous les pays non alignés ainsi que de la plus grande partie de l'opinion internationale. Les pays non alignés ont publié un communiqué conjoint séparé lors de la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés.

Les pays non alignés ont réitéré leur solidarité avec la Libye et leur soutien envers celle-ci lors de leur huitième Conférence au sommet, tenue à Harare, au Zimbabwe, au début de septembre de cette année.

Dans la déclaration de la présidence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, mon pays a condamné l'attaque perpétrée contre la Libye, soulignant que cette :

"... violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale d'un pays non aligné menace dangereusement la paix et la stabilité dans cette région et dans l'ensemble du monde."

A cette occasion, mon pays a également fait appel à la sagesse politique et au sens des responsabilités de ceux qui se sont livrés à cet acte d'agression pour qu'ils évitent d'autres événements défavorables et s'efforcent de prévoir la paix et la stabilité dans la région méditerranéenne, empêchant ainsi la situation internationale de se détériorer de façon générale.

En tant que pays méditerranéen et européen non aligné, il est naturel que la Yougoslavie s'intéresse plus particulièrement à la situation dans la région méditerranéenne. Nous partons de l'hypothèse que la paix et la sécurité de cette région et de l'Europe dépendent étroitement l'une de l'autre, comme l'énonce également l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

M. Pejic (Yougoslavie)

Selon nous, nous ne pouvons surmonter les conditions dangereuses du moment qu'en lançant rapidement un processus de solution durable et juste des crises et des conflits existants qui alourdissent la situation dans la région et empêchent la création d'une atmosphère propice à la confiance et au dialogue. Dans ce contexte, nous estimons que c'est aux pays méditerranéens qu'il appartient de chercher le moyen qui leur permettra d'influencer l'évolution positive de la situation dans la région de façon souveraine et indépendante et sans ingérence de l'extérieur. Cela relâcherait de manière durable les tensions et transformerait la Méditerranée en une zone de paix et de coopération générale.

Permettez-moi pour conclure de citer un passage du message du Président de la République fédérale socialiste de Yougoslavie, le 28 février de cette année, qui demandait instamment que :

"... tous les éléments de la communauté internationale participent à la lutte contre l'emploi de la force et l'affrontement et s'efforcent de créer des conditions plus propices à accroître la confiance et la sécurité en Europe et au développement libre et sans entrave de tous les pays méditerranéens ainsi qu'à encourager la coopération mutuelle, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région méditerranéenne, en Europe et dans le monde en général."

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore, nous sommes appelés à examiner un projet de résolution qui provient directement du théâtre de l'absurde, écrit dans un langage orwellien de "double pensée" et de "vérité mobile" et à nous prononcer sur lui. L'Assemblée générale est appelée à condamner un pays qui a osé réagir, qui a osé frapper l'un des centres du terrorisme, qui a osé se défendre.

Qui est la victime et qui est l'agresseur? Est-ce que nous ne devrions pas modifier le libellé du projet de résolution et condamner les attaques terroristes de la Libye? Est-ce que nous ne devrions pas réaffirmer le droit des Etats-Unis, des pays européens et autres, comme le déclare le projet de résolution A/41/L.35, de "recevoir une indemnisation appropriée pour les pertes humaines et matérielles" qui leur ont été infligées par la seule Libye?

Dans son discours d'hier, le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a prétendu que, comme il le dit, "les attaques barbares et brutales" contre les bases du terrorisme international dans son pays étaient un "danger pour la paix et la sécurité". La paix et la sécurité où? Certainement pas dans les pays libres et démocratiques. Danger pour la paix et la sécurité des bases de terrorisme? Oui, et je l'espère bien.

Tout le monde sait, et la Libye s'en vante, que, depuis 1969, au moment où Kadhafi a pris le pouvoir, la Libye a appuyé, financé et entraîné pratiquement tous les groupes terroristes internationaux connus. A l'intérieur de la Libye, il y a au moins 20 camps d'entraînement de terroristes étrangers, non-libyens. Dans ces camps, les terroristes sont groupés par nationalité. Les terroristes arabes sont formés aux camps de Sar'i et d'Alzawiyeh; ceux qui viennent de pays africains aux camps de Zangour et de Kudas, et ainsi de suite : les terroristes de pays d'Asie dans un camp, ceux de pays d'Europe dans un autre.

Une fois entraînés, ces terroristes opèrent sous la supervision et la direction d'organes du Gouvernement libyen. Le "Bureau secret", qui fait rapport directement à Kadhafi, le "Bureau arabe", qui supervise le terrorisme dans le monde arabe et le "Bureau des relations étrangères", qui recrute des mercenaires pour des opérations dans le monde entier. Ces opérations sont ensuite dirigées et exécutées par un autre bureau : le "Bureau du peuple", c'est-à-dire les ambassades libyennes qui dirigent les opérations sur les champs de bataille, dans les capitales de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique. C'est ce bureau qui a envoyé l'ordre à

M. Bein (Israël)

l'ambassade libyenne de Londres, en avril 1984, de tirer sur une foule qui manifestait devant l'ambassade. Une policière britannique a été tuée pendant la fusillade.

Il ne sert à rien de répéter la liste des actes terroristes commis par la Libye. Bien des orateurs ont rappelé ce sordide palmarès au cours du débat. Y a-t-il parmi les représentants réunis ici des gens qui doutent encore que le terrorisme international est encouragé par la Libye et que des centaines d'actes de terrorisme perpétrés à l'étranger sont orchestrés par Kadhafi et son gouvernement? Des "listes de prix" payables par Kadhafi pour les actes terroristes réussis ont même été publiées. Le 27 avril 1984, L'Express disait que Kadhafi payait pour des actes terroristes commis au Liban 20 000 livres pour lancer une grenade, 30 000 si l'on tue quelqu'un. Cette liste est établie en livres libanaises. Les activités terroristes libyennes, cependant, ne sont pas limitées au Liban. Elles affectent toutes les régions du monde et comprennent des assassinats, des enlèvements, des bombardements, des attaques contre l'aviation civile, des activités de subversion et des invasions militaires directes.

Certains des délégués africains et arabes réunis ici représentent des pays qui ont été pris pour cible par Kadhafi : le Soudan, l'Ethiopie, la Tunisie, l'Egypte, le Togo, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, le Kenya, et la liste continue. Il y a deux jours à peine, à la réunion du Conseil de sécurité, on nous a tous avisés des exploits les plus récents de Kadhafi au Tchad, pays qui pendant des années a été occupé en partie par des forces libyennes.

Les relations de la Libye avec l'organisation terroriste de l'OLP méritent une attention particulière. Non seulement Kadhafi finance l'OLP sur une base régulière, mais en plus, il a financé et continue de financer certains des crimes les plus odieux commis par les terroristes palestiniens.

La Libye a octroyé 5 millions de livres sterling au groupe Fatah "Septembre noir" de l'OLP pour le meurtre de 11 athlètes israéliens lors des jeux olympiques de Munich en 1972 - cela fait à peu près 455 000 livres par athlète israélien assassiné.

En 1975, Kadhafi a fièrement annoncé un autre meurtre "héroïque" quand il a financé la saisie par le FPLP d'un bâtiment de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) à Vienne où quatre personnes ont été brutalement tuées.

Plus récemment, le 2 janvier 1986, d'après des sources ouest-allemandes, Kadhafi a tenu une conférence de presse à Tripoli pour annoncer qu'il avait financé une autre "activité pie". Il a donné 13 millions de dollars à Abu Nidal.

M. Bein (Israël)

Pourquoi? Pour une "activité pie", sans aucun doute : pour le massacre de touristes innocents, pour avoir tué 14 civils et avoir estropié et blessé 120 personnes aux aéroports de Rome et de Vienne le 27 décembre 1985.

En février de cette année, un "congrès" s'est réuni à Tripoli, en Libye, un congrès international de douzaines de groupes terroristes du monde entier. Il y avait des Basques, des Catalans, des Kanacs, des Maures, des Palestiniens et des Libanais. Un mois plus tard, un "comité des 9" était nommé, dont la mission était d'améliorer le réseau international du terrorisme. Il s'agissait d'améliorer les moyens d'attaquer et d'intimider les sociétés libres et démocratiques. Avec l'aide de la Syrie et de l'Iran, un "cabinet de guerre" a été établi. Ils ont déclaré la guerre à l'Occident, à la démocratie, à tous ceux qui ne capitulent pas devant l'intimidation et les menaces. Kadhafi et ses principaux alliés préfèrent la violence à toutes les autres formes d'activités publiques et internationales, non pas la violence en tant que mal nécessaire, mais en tant que forme souhaitable d'action.

Quand le crime organisé bouleverse la vie dans une société libre, nous sommes dans l'obligation de l'arrêter et nous le faisons en punissant ceux qui l'organisent, c'est-à-dire les parrains. Le terrorisme doit être traité de la même façon. Ce sont les parrains qu'il faut punir - les planificateurs, les entraîneurs, les trésoriers-payeurs.

Il ne s'agit pas de savoir si la Libye est responsable de l'organisation du terrorisme international; elle l'est. Cela ne fait aucun doute. Il y a des preuves irréfutables de la complicité libyenne. Les Etats-Unis ont frappé à la source, en visant non pas simplement ceux qui tirent les coups de feu, mais également ceux qui tirent les ficelles. Qu'auraient-ils pu faire d'autre? Attendre de nouveaux actes de terrorisme? Attendre de nouveaux massacres ou de nouvelles "actions pies"?

Ce dont il s'agit, c'est de savoir si le monde civilisé peut relever le défi du terrorisme international. Les Etats-Unis, au nom de la liberté, ont envoyé un message sonore et clair. Tripoli et tous les autres centres du terrorisme international ont reçu ce message.

M. Bein (Israël)

Contrairement au projet de résolution dont nous sommes saisis, ce message reflète les convictions fondamentales du monde libre. Des pirates en haute mer ont été éliminés par une décision courageuse et un effort concerté du monde civilisé. Le crime organisé, dans chaque société, peut être surmonté lorsque ceux qui sont responsables du bien-être et de la protection de cette société prennent les mesures qu'il convient. Le terrorisme international doit être traité de la même façon. Le message est clair et net et doit être entendu : le monde libre ne capitulera pas devant l'intimidation et le terrorisme. Nous répondrons aux actes de terrorisme et notre action sera dirigée vers les planificateurs et les organisateurs, ceux qui tirent les ficelles - la Libye et ses alliés qui contrôlent le réseau international du terrorisme. Nous devons condamner le terrorisme international et non pas ses victimes.

M. ZARIF (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale est maintenant saisie d'une nouvelle question qui a été inscrite à son ordre du jour sur la recommandation des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cette question est relative aux politiques et aux pratiques des Etats-Unis à l'égard de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste.

Nous nous souviendrons tous qu'avant de venir à l'Assemblée générale, la Jamahiriya arabe libyenne avait dû recourir au Conseil de sécurité plus de 26 fois. Agissant au mépris flagrant de la Charte des Nations Unies et de toutes les normes du droit international, les Etats-Unis ont circonvenu tous les efforts pacifiques de la Libye en abusant de leur droit de veto. Ainsi, la Libye demeure toujours sous la menace constante d'une nouvelle agression armée de la part de l'impérialisme des Etats-Unis.

Dans des circonstances normales, des provocations armées et des actes d'agression brutaux menés par la première puissance militaire du monde contre un pays indépendant non aligné auraient provoqué l'étonnement et la stupéfaction. Cependant, il semble que cela n'ait pas été le cas lorsque les Etats-Unis ont lancé leurs attaques pirates contre la Libye, après une longue série de blocus économiques et culturels, d'actes d'intimidation politique et militaire, une campagne de désinformation et de propagande et autres actes de subversion et de déstabilisation.

La raison principale en est que la source de l'agression n'est que trop connue et que le verdict de l'impérialisme des Etats-Unis contre des pays indépendants et progressistes n'est plus un secret pour personne.

M. Zarif (Afghanistan)

Les Etats-Unis, qui semblent se plaire curieusement à jouer le rôle d'accusé devant le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et la Cour internationale de Justice, ainsi que devant l'opinion publique mondiale, ont dépassé de loin même leurs propres records en matière de comportement arrogant. Leurs mains sanglantes et menaçantes se tendent pratiquement vers tous les coins du monde, animés qu'ils sont par une seule idée : modeler le monde conformément aux plans dressés à Washington. Pour voir se concrétiser cette illusion, Washington cherche à acquérir une suprématie illimitée et indiscutable sur toutes les nations. Ainsi, des trillions de dollars ont été consacrés à des monopoles militaires et industriels, dans leur avidité effrénée pour se doter, quantitativement et qualitativement, d'un pouvoir de destruction encore plus grand.

Dans leurs efforts débridés, toutes les frontières, que ce soit sur le plan politique, juridique, moral, terrestre et spatial, ont été cyniquement violées. Des traités signés ont été abrogés et des complots sont ourdis pour empêcher la conclusion de nouveaux traités.

Une mentalité absurde de nationalisme exacerbé et du mythe de "Rambo" a dominé les esprits malades des cliques responsables des affaires dans les milieux militaristes des Etats-Unis. La notion du soi-disant néo-globalisme a provoqué une recrudescence de la violence, de l'agression, de l'ingérence et de l'intervention. L'utilisation de la force armée, soit directement ou par le truchement de personnes interposées et de légions de mercenaires, est devenue une pratique habituelle de la politique étrangère des Etats-Unis et a été débattue publiquement dans les centres du pouvoir.

Ces réalités indéniables ne laissent pas l'ombre d'un doute quant à la nature arrogante et agressive de l'impérialisme en général et de l'impérialisme des Etats-Unis en particulier.

Quoique à longue échéance, toute l'humanité pourrait faire l'objet de ces politiques et de ces pratiques, il semble que pour le moment quelques nations seulement, soigneusement sélectionnées, en sont les principales cibles. La Jamahiriya arabe libyenne - de même que quelques autres pays progressistes - est un objectif naturel des machinations impérialistes, du fait de son attitude indépendante, non alignée et anti-impérialiste. Le rejet intransigeant et vigoureux par la Libye des desseins impérialistes et sionistes contre le peuple palestinien et autres peuples arabes, et son soutien constant aux forces de libération et d'indépendance au Moyen-Orient et dans d'autres parties du monde, sont bien connus. Une telle attitude devait inévitablement provoquer crainte et

M. Zarif (Afghanistan)

indignation à la Maison Blanche. D'où, la campagne de diffamation savante, le blocus économique et culturel, les actes de provocation armée et de déstabilisation et les actes ouverts d'agression perpétrés par les Etats-Unis contre la Libye, qui sont tous des éléments indicatifs d'un plan prémédité qui s'inscrit dans la politique d'ensemble des Etats-Unis sur le plan mondial, une politique de banditisme et de terrorisme d'Etat.

Certains avaient espéré naïvement nous faire croire que ce qui s'était passé dans le golfe de Sidra les 24 et 25 mars et 15 avril de cette année s'inscrivait dans le cadre de l'exercice du droit de libre navigation dans les eaux internationales, ou se fondait sur le droit de légitime défense consacré dans l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

On ne peut nier les profondes différences d'esprit qui caractérisent les deux positions opposées et qui sont à l'origine des arguments contradictoires, mais l'argument invoqué par l'agresseur - c'est-à-dire l'impérialisme des Etats-Unis - n'est rien d'autre qu'un non-sens sur le plan politique, qu'il cherche à faire avaler à une communauté internationale attentive.

Le Gouvernement des Etats-Unis devrait se souvenir que ses tentatives peu dignes et peu politiques pour tromper l'opinion publique américaine et mondiale ressemblent, pour parler poliment, aux efforts désespérés de certains qui cherchent à vendre leurs marchandises sur un marché de peu de clients potentiels. L'ignominie des actions américaines a été démontrée sans équivoque par l'adoption par le Gouvernement des Etats-Unis d'une politique de deux poids deux mesures dans le domaine du droit de la mer en général et des eaux territoriales en particulier.

M. Zarif (Afghanistan)

D'autres allégations du Gouvernement des Etats-Unis se sont aussi révélées n'être que des mensonges flagrants destinés à donner un semblant de légitimité à ses actes criminels contre la Libye. Le scandale de la désinformation auquel a été récemment mêlé le Gouvernement des Etats-Unis ne laisse aucun doute à ce sujet.

C'est vraiment une absence de moralité complète de la part du Gouvernement des Etats-Unis que d'essayer d'intimider les petits pays indépendants en toute impunité. Ce qui a été commis contre la Libye n'est qu'une agression pure et simple, une violation grave de toutes les normes et principes du droit international régissant la conduite inter-Etats et un affront flagrant à l'humanité tout entière, qui cherche à renforcer la paix et la sécurité internationales. Même si les Etats-Unis essaient par tous les moyens de prouver le contraire, ces faits demeurent incontestés.

Le Gouvernement de la République démocratique d'Afghanistan a vigoureusement condamné les pratiques et les politiques illégales et hostiles des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne fraternelle et a demandé qu'il soit mis fin immédiatement aux agressions, aux provocations, aux blocus et aux campagnes de désinformation des Etats-Unis. Nous voulons une fois de plus exprimer notre ferme solidarité avec le peuple et les dirigeants de la Libye dans leurs efforts destinés à sauvegarder la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le succès de leur révolution.

Nous espérons que l'Assemblée générale fera respecter la justice, condamner l'agresseur pour ses actes totalement injustifiés contre la Jamahiriya arabe libyenne et demandera que des indemnisations appropriées soient versées pour les pertes humaines et matérielles infligées à la Libye.

Une telle mesure serait entièrement conforme aux exigences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes. Nous exhortons toutes les délégations à apporter leur appui au projet de résolution A/41/L.35/Rev.1.

M. DJOUDI (Algérie) : Depuis un an, le Maghreb est entraîné dans une ère de violence et de turbulence lourde de dangers pour la paix et la sécurité internationales. L'intervention brutale et répétée d'incidents sanglants, la multiplication de manoeuvres militaires individuelles ou conjointes et de démonstrations de force, le recours à la menace, puis l'emploi de la force, ont ainsi marqué, de leur particulière gravité, l'évolution de la situation dans la région et suscitent les inquiétudes les plus grandes de ma délégation.

M. Djoudi (Algérie)

Six mois à peine après l'attaque terroriste sioniste contre la capitale de la Tunisie qui représentait un précédent grave autant qu'un développement périlleux en ce qu'elle constituait une extension de l'aire d'agression israélienne au Maghreb arabe, un autre pays maghrébin, la Libye, faisait l'objet, et à deux reprises, d'une atteinte injustifiable contre sa souveraineté.

Frappé une première fois dans son intégrité territoriale, le peuple libyen subissait quelques semaines plus tard une nouvelle attaque armée qui révèle, par l'importance des pertes humaines et des dégâts matériels qu'elle a occasionnés, l'ampleur des moyens militaires mobilisés pour sa perpétration. Davantage que la seule Libye, et une fois de plus, c'était l'ensemble du Maghreb arabe qui était gravement atteint; cela au moment où se développaient des efforts pour la construction d'un ensemble maghrébin harmonieux autour des principes fondamentaux du droit à l'autodétermination, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et du strict respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats; cela au moment où les pays du Maghreb étaient en droit d'attendre donc la compréhension et les encouragements de tous pour l'aboutissement du processus dans lequel ils s'étaient engagés et dont l'objectif était de rétablir de manière durable la confiance dans la région, dans l'intérêt bien compris de tous.

Consciente des dangers qui pesaient sur l'ensemble de la région, l'Algérie avait exprimé, en son temps, sa profonde inquiétude et mis en garde contre l'usage de la force qui ne pouvait qu'accentuer la tension en Méditerranée, mettre en péril la paix et la stabilité de l'ensemble des pays de la région et compromettre gravement les chances de succès de la dynamique de dialogue qui s'instaurait à l'échelle maghrébine.

Il était dès lors essentiel que prévalent entre les Etats-Unis et la Libye la modération et le sens de la retenue et que soit entrepris l'effort de rechercher, à travers le dialogue, les voies d'un règlement pacifique des différends qui pouvaient exister.

Cela est encore plus vrai quand l'un des protagonistes se trouve être un membre permanent du Conseil de sécurité dont les actes engagent chaque fois la crédibilité des principes établis par la Charte des Nations Unies.

La concentration de bâtiments de guerre et de flottes étrangères en Méditerranée, les rivalités de puissance dont cette dernière est le théâtre et l'enjeu, et la persistance au Moyen-Orient d'un conflit grave dont d'aucuns s'évertuent à ne percevoir que les épiphénomènes constituent un motif de préoccupation permanente.

M. Djoudi (Algérie)

Les récents développements intervenus dans la région viennent confirmer les appréhensions que l'Algérie et les pays méditerranéens non alignés ont constamment nourries de voir leur région davantage exposée à l'agression et à l'intervention étrangère.

C'est pourquoi les pays méditerranéens non alignés ont très tôt et avec constance attiré l'attention de la communauté internationale sur les dangers qui pèsent sur la sécurité de la Méditerranée et appelé à la réduction des tensions et au retrait des flottes étrangères de la région.

C'est ce même souci qui a conduit l'Algérie, avant même l'initiation de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à demander que l'approche de la sécurité et de la coopération procède d'une démarche universelle et, à ce titre, prenne en charge la dimension méditerranéenne. Il serait en effet illusoire d'imaginer, et l'histoire récente le démontre amplement, qu'un conflit qui se produirait en Méditerranée puisse être géré et circonscrit à cette seule région. Les derniers événements qu'a connus la Méditerranée, et dont les retombées ont affecté l'Europe, sont là pour rappeler aux pays signataires de l'Acte final d'Helsinki qu'il est temps d'oeuvrer de concert avec les pays au sud de la Méditerranée en vue de transformer la Méditerranée en zone de paix et de coopération.

La réalisation de cet objectif passe, faut-il le rappeler, nécessairement par la promotion de solutions justes et durables aux foyers de crise existants dans la région.

Il est, en effet, clair que l'escalade de la tension en Méditerranée est le produit de la persistance périlleuse de multiples conflits où sont en jeu le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples et la souveraineté des Etats.

Les dommages durables causés à la paix et à la sécurité en Méditerranée et au Maghreb par les développements intervenus durant les derniers mois sont graves. Ils ont, en effet, sérieusement porté atteinte aux principes essentiels régissant les relations entre les Etats.

Les agressions dont le Maghreb a été à plusieurs reprises l'objet ne font que rendre plus impérieuse et plus urgente la mise en oeuvre d'une politique visant à promouvoir la paix et la coopération en Méditerranée et lui restituer sa vocation historique d'aire d'échanges et de civilisation. Dans le contexte actuel, l'appel lancé dans ce sens par la Conférence ministérielle des pays non alignés, réunie en 1984, à La Valette, n'en prend donc que plus de relief.

M. Djoudi (Algérie)

Il convient, par ailleurs, que les parties en conflit, quelles que soient la gravité et la complexité des problèmes qui les opposent recherchent patiemment et en conformité avec les dispositions pertinentes de la Charte, une solution pacifique à leur différend, et évitent toute action ou mesure de nature à mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

Dès lors, le Conseil de sécurité qui demeure, en toutes circonstances, l'organe que la Charte a investi de la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, se doit de tout entreprendre pour que la paix et la confiance prévalent enfin dans cette partie si sensible du monde.

En terminant, je voudrais dire que l'Algérie voudrait enfin réaffirmer sa pleine solidarité avec le peuple libyen et réitérer son attachement ferme et indéfectible à la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance de la Libye.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, qui va présenter le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Au nom des auteurs du projet de résolution contenu dans le document A/41/L.35, intitulé "Déclaration de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des Etats-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste", ma délégation a l'honneur de présenter ce projet de résolution qui traite de la question de l'agression perpétrée par une grande puissance ayant, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ce pays a commis une agression contre un petit pays arabe africain non aligné, dont le seul crime est d'avoir adopté une politique d'indépendance, de refus de l'hégémonie, et de solidarité avec les peuples en lutte contre le colonialisme et le racisme, notamment en Afrique australe et en Palestine occupée par l'entité sioniste, raciste et terroriste.

C'est la raison pour laquelle toutes les organisations sionistes et les milieux opposés aux mouvements de libération, ont consacré tous les moyens dont ils disposent, pour essayer d'étouffer ces aspirations à la liberté et à l'indépendance.

Ce projet de résolution, dans son préambule, met l'accent sur les principes et les buts de la Charte des Nations Unies, les normes du droit international régissant les droits des peuples ainsi que sur les relations entre les nations et

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

la nécessité d'un règlement pacifique des différends. Ce projet de résolution fait état des actes d'agression américains, de la campagne de désinformation menée contre mon pays et de la position du Mouvement des non-alignés, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et de la Conférence islamique condamnant cette agression.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale condamne cet acte d'agression et demande au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de s'abstenir de recourir à l'emploi ou à la menace de la force et de recourir à des moyens pacifiques pour régler les différends. Elle demande également à tous les Etats de s'abstenir de fournir une aide ou des facilités quelles qu'elles soient pour la perpétration d'actes d'agression contre la Jamahiriya arabe libyenne. Enfin, elle réaffirme le droit de la Libye à une indemnisation pour les pertes humaines et matérielles qui ont été infligées et prie le Conseil de sécurité, vu l'hostilité continue manifestée contre la Libye et les actes d'agression répétés contre un autre pays membre de cette organisation, de rester saisi de la question.

Nous espérons que ce projet de résolution, qui vise à mettre un terme à de tels actes sera approuvé, car si la communauté internationale n'accorde pas à cette question l'attention qu'il faut, il en résultera des conséquences très graves pour un nombre de petits pays pour leur indépendance et leur souveraineté.

Notre appartenance à cette organisation est pour nous une garantie de sécurité et d'indépendance. Nous estimons que la logique du plus fort, la logique de celui qui possède les armes lui permettant d'agir impunément, est inacceptable. Voilà le défi auquel fait face notre organisation. Nous espérons que l'Assemblée adoptera donc ce projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale du 1er novembre 1950, je donne maintenant la parole à l'Observateur de la Ligue des Etats arabes.

M. MAKSOUD (Ligue des Etats arabes) (interprétation de l'anglais) : Dans le monde arabe, nous sommes habitués depuis longtemps aux demi-vérités, aux contre-vérités et aux mensonges éhontés concernant nos pays proférés par les médias occidentaux. Il est regrettable que bon nombre de ceux qui relatent ou analysent les événements de notre région ne soient pas en mesure, ou ne veuillent pas diffuser des informations objectives concernant le Moyen-Orient. Mais nous avons appris à vivre avec cette "information erronée" qui ne permet pas à l'opinion publique de se faire une idée réelle de ce qui se passe dans les pays arabes, mais ne nous menace pas outre mesure.

M. Maksoud

Cependant, dernièrement nous avons eu à faire face à une nouvelle forme de falsification, une campagne de "désinformation", organisée par une agence gouvernementale dans le but délibéré de s'efforcer de déstabiliser un pays arabe. Je parle, bien entendu, des récentes révélations selon lesquelles le Gouvernement américain, à la fin de l'été dernier, aurait cherché à diffuser des informations erronées et dénaturées aux Etats-Unis, et dans le monde entier par l'intermédiaire des médias, à propos de la Libye, dans le but reconnu de déstabiliser ce pays.

Il est clair que les Etats-Unis font une fixation sur la Libye et mènent depuis un certain temps une campagne, à la limite de la guerre déclarée, contre ce pays arabe. En fait, le 2 octobre, le jour où le Washington Post a démasqué la campagne de désinformation du Gouvernement Reagan, le Secrétaire d'Etat, George Shultz, disait ici à New York, au sujet de la Libye :

"Il n'y a pas eu de déclaration de guerre, mais quelque chose qui s'en rapprochait beaucoup."

Le 15 avril 1986, les Etats-Unis ont lancé des attaques aériennes contre Tripoli, la capitale libyenne, et d'autres centres d'habitation libyens. Nous avons tous vu à la télévision et lu dans la presse le résultat tragique de ces raids : un grand nombre de civils tués et blessés et une destruction importante de quartiers paisibles, prouvant ainsi que les attaques aériennes lancées par les Etats-Unis n'avaient pas pour seul objectif des cibles militaires.

C'était un acte d'agression que les Etats-Unis n'ont pu justifier ni à ce moment-là ni plus tard de manière crédible. Il y a eu des accusations selon lesquelles la Libye participerait à la campagne de violence anti-américaine en Europe occidentale, mais aucune "preuve" n'a été rendue publique. Les Etats-Unis, en tant que membre important de la communauté internationale, membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies et superpuissance, n'ont pas jugé bon non plus de suivre les procédures qui sont prévues par le droit international.

Les Etats-Unis auraient pu demander la convocation d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ils auraient pu saisir la Cour internationale de Justice. Ils auraient pu rechercher l'aide de parties tiers, y compris d'autres Etats arabes. Ils auraient pu avoir recours à l'une de ces possibilités s'ils avaient réellement voulu régler le litige avec la Libye. Comme nous le savons, les Etats-Unis n'ont eu recours à aucun des remèdes que prescrit le droit international et ont choisi la force militaire pour que soit réparé tout tort qu'aurait pu lui causer la Libye.

M. Maksoud

Il était pour le moins décourageant de voir cette grande puissance mobiliser sa flotte en Méditerranée et envoyer d'Angleterre ses bombardiers à grand rayon d'action pour attaquer un petit pays dont la population était pratiquement sans défense face aux grandes capacités guerrières des Etats-Unis. Nous nous sommes tous alors demandé si l'attaque de la Libye illustrait la façon dont les Etats-Unis proposent de résoudre leurs problèmes avec des nations du tiers monde et avons regretté que cette grande démocratie, dont les valeurs et les traditions sont universellement admirées, en soit venue à cela.

Les Arabes ont été indignés que les Etats-Unis, qui ne manquent jamais de souligner l'importance de leurs relations avec les Arabes, bombardent un de leurs pays, membre de la Ligue arabe, faisant des victimes parmi les hommes, les femmes et les enfants. D'ailleurs, les effets négatifs de cette attaque continuent de se faire sentir encore maintenant dans notre région.

Ces mêmes décideurs américains, qui minimisent si facilement l'impact de l'agression contre la Libye sur le monde arabe, devraient comprendre que tous les Arabes se considèrent comme faisant partie d'une même entité nationale arabe. Quelles que soient les divergences que nous pouvons avoir, elles font partie de nos affaires nationales. Lorsqu'un de nos pays est attaqué par une puissance étrangère, nous resserrons les rangs.

Nous avons vu comment les Etats-Unis ont développé la force militaire d'Israël au-delà de toute nécessité de défense, pour faire d'Israël une puissance militaire, disposant en outre d'un arsenal nucléaire. Nous avons protesté, en pure perte, contre le développement de cette puissance qu'Israël, à plusieurs reprises, a utilisée pour lancer des attaques dévastatrices contre des pays arabes, violant ainsi les lois américaines en vertu desquelles ces armes avaient été obtenues. En outre, nous avons été témoins, avec une grande consternation, de l'influence de plus en plus grande d'Israël dans la politique américaine relative à notre région, engageant les Etats-Unis dans des voies qui ne servent que les intérêts d'Israël, qui ne sont pas nécessairement ceux des Etats-Unis et qui ne devraient pas l'être.

Mais Israël est en guerre avec le monde arabe alors que les Etats-Unis ne le sont pas. En fait, l'Administration américaine actuelle et celles qui l'ont précédée ont toujours prétendu jouer un rôle privilégié au Moyen-Orient, en tant qu'intermédiaire et médiateur dans le conflit arabo-israélien, en tant qu'ami de nombreux pays arabes, en tant que superpuissance préoccupée de la sécurité et de la stabilité de la région.

M. Maksoud

Comment pouvons-nous concilier ce que proclament les Etats-Unis quant à leur préoccupation et leur amitié pour le monde arabe avec les actes qu'ils ont menés contre la Libye, membre important de la Ligue arabe? Et comment le Gouvernement américain peut-il expliquer ces assauts de rhétorique avant et après l'attaque contre la Libye, toutes ces accusations insensées qui ont entraîné une vague de sentiment anti-arabe aux Etats-Unis? Il est triste qu'on ait entendu et lu des attaques irresponsables lancées contre les Arabes en général par des membres du Congrès des Etats-Unis, par des personnalités américaines et par certains médias de ce pays. Des gens innocents, d'origine arabe, qui sont de bons citoyens américains en ont souffert et continuent à subir le contre-coup des déclarations et des actes des Etats-Unis d'avril dernier.

Cependant, les Etats-Unis ne se sont pas contentés de bombarder la Libye. Ils ne se sont pas sentis coupables des dommages matériels et humains que leurs bombardiers ont laissés dans leur sillage à Tripoli et dans d'autres villes libyennes. Les dirigeants américains n'ont pas jugé bon de fournir la preuve de ce qu'ils avançaient contre la Libye, bien que, dans de nombreux milieux, on ait maintes fois demandé de fournir la preuve que la Libye était une menace pour les intérêts des Etats-Unis ou la sécurité des Américains.

A peine quatre mois après les attaques aériennes, un organe de l'Administration américaine a lancé une nouvelle campagne pour déstabiliser ce pays arabe, dans le même but que celui qu'elle espérait atteindre avec l'agression d'avril. Vers la mi-août, comme on s'en est aperçu plus tard, le Département d'Etat et le Conseil de sécurité nationale portaient la dernière main à des plans en vue d'un programme de désinformation contre la Libye, programme reposant sur la communication d'informations fausses, tendancieuses et déformées aux médias.

Selon un article paru le 2 octobre dans le Washington Post qui dévoilait ce plan, le conseiller en matière de sécurité nationale du Président Reagan, l'amiral John Poindexter, écrivait dans une note confidentielle :

"L'un des éléments clefs du plan est de mêler les événements vrais et faux - grâce à un programme de désinformation - principalement dans le but de faire croire à Kadhafi que l'opposition interne contre lui, en Libye, est très forte, que ses principaux hommes de confiance ne sont pas loyaux, que les Etats-Unis sont sur le point de l'attaquer militairement."

M. Maksoud

Fin août, des propos attribués à des personnalités de l'Administration américaine ont commencé à circuler dans la presse écrite et parlée des Etats-Unis, selon lesquels un nouvel affrontement militaire avec la Libye était possible. Ces nouvelles informations, considérées par le porte-parole de la Maison Blanche comme "dignes de foi", citaient des déclarations de personnalités américaines selon lesquelles les Etats-Unis avaient de nouvelles preuves de la complicité libyenne dans le terrorisme antiaméricain et que le Gouvernement se préparait à répondre par des pressions économiques, diplomatiques et militaires contre la Libye, y compris une répétition possible de l'attaque contre Tripoli du 15 avril.

Cette campagne de désinformation a suscité de graves préoccupations dans l'ensemble du monde arabe et même en Europe, parmi les alliés des Etats-Unis, qui n'avaient pas encore surmonté leur malaise après l'attaque d'avril. Le Los Angeles Times, dans un article du 3 octobre, indiquait que certains alliés des Etats-Unis étaient tellement préoccupés par ces informations sur l'éventualité d'une nouvelle attaque militaire américaine contre la Libye qu'un envoyé spécial allait être dépêché de Washington pour les assurer qu'on n'envisageait pas d'affrontement armé.

Le fait que cette campagne de désinformation contre la Libye ait été démasquée a été, d'une certaine façon, aussi négatif que l'attaque militaire lancée par les Etats-Unis en avril. Les apologistes pourraient expliquer le bombardement comme une réaction trop violente, peut-être une erreur de jugement. Mais rien n'explique une campagne mensongère, soigneusement mise au point par le Département d'Etat, gardien jaloux des traditions diplomatiques racoleuses de l'Amérique, et mise en oeuvre par le Conseil de sécurité nationale qui est sensé fournir au Président des Etats-Unis les meilleurs conseils possibles en matière de politique étrangère.

Ce fut un triste épisode, une tache sur l'intégrité d'une grande puissance et d'un pays aux longues traditions diplomatiques. Mais il y a eu pire encore que la révélation de cette campagne mensongère : les explications boiteuses de l'Administration Reagan indiquant que ces mensonges n'avaient jamais eu pour but de tromper les médias américains mais seulement les services de presse étrangers.

Est-ce là la nouvelle ligne de conduite que les Etats-Unis ont adoptée, qui justifierait la supercherie à l'étranger mais pas chez soi? Que devons-nous penser de ce que l'Amérique va nous dire à partir de maintenant? Comment pouvons-nous

M. Maksoud

croire aux assurances, aux engagements, aux promesses des Etats-Unis, et même aux accords qu'ils ont signés? C'est pourquoi j'estime que, dans une certaine mesure, cette campagne de désinformation contre la Libye a été même pire que l'attaque du 15 avril. En effet, si le bombardement de Tripoli a suscité la colère contre les Etats-Unis et la condamnation de leur acte, la campagne de désinformation a profondément ébranlé la confiance du monde en leur intégrité et la foi de leurs déclarations.

Il ne m'appartient pas de discuter ici des conséquences néfastes de cette tromperie sur le pacte traditionnel entre les médias et le Gouvernement américain. De multiples éditoriaux et chroniques ont déjà largement traité de la question, mais je puis dire qu'au moins dans le monde arabe, les révélations selon lesquelles les Etats-Unis peuvent aller jusqu'à employer la désinformation en tant qu'instrument de leur politique étrangère ont sérieusement entamé la crédibilité de l'Amérique, notamment parce que ces tromperies visaient un pays arabe déjà victime des actes d'agression des Etats-Unis.

En persistant dans leur hostilité belliqueuse envers un pays arabe, les Etats-Unis ont fait preuve d'un mépris absolu envers le reste du monde arabe. Ils nous disent que nos sentiments, nos aspirations et les liens nationaux qui nous lient étroitement les uns aux autres ne sont pas de mise aux yeux de ceux qui font la politique à Washington. Ils ne pèsent même plus les conséquences de leurs actes, comme si notre région était quelque arrière-cour coloniale dont on pourrait arbitrairement ne pas tenir compte, même lorsque le destin d'un peuple est en jeu.

Qu'il me soit permis de dire clairement et sans équivoque que les pays arabes et la nation arabe ne se laisseront pas piétiner aussi facilement. Nous avons durement lutté et longuement travaillé, à grand peine, pour libérer notre patrie du joug colonial et mettre notre peuple sur la voie d'une vie meilleure. Tout pays arabe souverain mène ses relations avec les autres Etats sur la base du respect du droit et des conventions internationaux et en observant les principes de la Charte des Nations Unies. Nous attendons de ceux qui traitent avec nous qu'ils adhèrent aux mêmes principes non seulement dans les paroles mais dans les actes.

Il fut un temps où nous attendions, avec beaucoup d'impatience et d'espoir le développement de relations durables avec les Etats-Unis. Les grandes déceptions que nous avons connues au fil du temps nous ont appris à être plus prudents dans nos attentes.

M. Maksoud

A ce jour, de nombreux Arabes se souviennent avec admiration du nom d'Eisenhower parce qu'en 1956, il avait dit avec force à Israël de se retirer de la péninsule du Sinaï, qu'il avait occupé pendant l'agression tripartite contre l'Egypte. Mais plus encore se remémorent avec un profond regret les différentes étapes qui ont marqué la détérioration des relations entre les Etats-Unis et les Arabes car les Etats-Unis, renonçant à un minimum d'impartialité, ont soutenu de plus en plus les nombreux actes d'agression d'Israël contre les pays arabes.

Quelle que soit l'importance des divergences de vues entre les Etats-Unis et la Libye, cela ne justifie pas que l'on jette des tonnes de bombes sur des civils endormis à Tripoli. Quelle que soit l'intensité du désir de l'Administration américaine de causer des problèmes à la Libye, la campagne de "désinformation" n'était pas la voie honorable à choisir, et certainement pas la voie intelligente. Car dans chaque cas ce sont les Etats-Unis qui ont vu leur réputation, leur crédibilité et leur jugement endommagés.

Dans le monde arabe, zone stratégique aux ressources importantes, les Etats-Unis ont perdu une bonne part de la bonne volonté dont ils jouissaient à un moment donné. Et la bonne volonté est en soi une ressource inestimable.

Nous ne pouvons pas continuer d'ignorer l'hostilité américaine envers tel ou tel pays arabe et accepter des excuses boiteuses pour la conduite américaine. Nous refusons que l'on nous divise en prétendus "modérés" et "radicaux" pour nous aligner sur un étalon irréaliste conçu par des décideurs américains et afin de mesurer ainsi le degré de notre réaction aux politiques américaines.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, la modération ou le radicalisme arabe ne dépend pas des caprices américains mais de la réalisation de nos droits nationaux légitimes et de nos aspirations.

Ceux-ci comprennent le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à leur patrie usurpée et à un Etat indépendant qui leur soit propre. Ils comprennent le droit de libérer les terres arabes occupées par Israël. Ils comprennent notre droit de disposer de nos ressources naturelles sans que l'on nous accuse de ruiner l'Occident, particulièrement les Etats-Unis, et de saper l'économie mondiale. Par dessus tout, ils comprennent notre droit d'être non alignés et d'empêcher que notre patrie ne devienne l'arène d'affrontements globaux.

Quand ces droits sont respectés et réalisés, tous les Arabes sont modérés. Mais quand ils sont réprimés, ignorés et niés, alors nous réagissons automatiquement de façon radicale.

Notre position n'est pas ambiguë. Bien au contraire, notre organisation mondiale nous a entendus proclamer nos buts et notre position à plusieurs reprises tout au long des années. Nous avons essayé de façon assidue de nous faire comprendre par les Etats-Unis et nous essayons toujours de le faire.

Cependant il semble que l'on n'ait pas entendu notre message, ou que l'on n'ait pas voulu en tenir compte, parce que les Etats-Unis paraissent oublier le danger que représentent leurs actions et leurs politiques récentes non seulement pour leurs relations avec le monde arabe, mais pour la sécurité et la stabilité de

M. Maksoud

l'ensemble de la région. Il faudrait qu'il soit bien compris que les attaques militaires et les campagnes de désinformation contre un pays arabe ne peuvent pas ne pas affecter le reste du monde arabe, et de la pire façon.

Nous ne cherchons aucune querelle avec les Etats-Unis. Nous préférierions plutôt nous concentrer sur le développement de bonnes relations d'amitié et de relations politiques et économiques productives avec les Etats-Unis, et en particulier avec leur peuple. Nous avons démontré que nous étions prêts à faire les concessions nécessaires pour empêcher ces politiques d'affrontement et pour que l'on tienne davantage compte des réalités de nos objectifs nationaux.

Notre région a besoin de paix et de stabilité. Les Etats-Unis peuvent encore jouer un rôle constructif dans la réalisation de ces buts, mais non s'ils continuent d'opter pour des actes dont certains peuvent se réjouir aux dépens d'initiatives politiques importantes et sérieuses pour assurer des gains à long terme dans une région vitale du monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le cadre du débat sur ce point de l'ordre du jour. Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote avant le vote sur le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1.

Je rappelle aux délégations que conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. LIANG Yufan (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise votera pour le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1. Je voudrais également saisir cette occasion de rappeler la position du Gouvernement chinois sur les questions relatives au point 142 de l'ordre du jour.

L'attaque menée par les forces armées aériennes et navales des Etats-Unis contre le territoire de la Jamahiriya arabe libyenne en avril dernier est un acte contraire aux normes qui régissent les relations internationales et une violation de la souveraineté et de l'intégrité du territoire de la Libye. La Chine s'oppose à de tels actes.

Le Gouvernement chinois s'est toujours opposé au terrorisme sous quelque forme que ce soit et le condamne. Nous sommes contre le recours aux moyens terroristes pour livrer un combat politique. En même temps, nous sommes également contre les violations du territoire d'un Etat souverain sous prétexte de lutter contre le terrorisme.

M. Liang Yufan (Chine)

Comme tout le monde le sait, le règlement pacifique des différends internationaux est un principe universellement reconnu du droit international contemporain et c'est également l'un des importants principes que consacre la Charte des Nations Unies. Le strict respect de ce principe dans les relations entre Etats et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre d'autres Etats sont des obligations communes à tous les pays. Nous estimons que les Etats-Unis et la Libye devraient respecter ce principe et régler leurs différends d'une façon raisonnable et juste par des entretiens pacifiques.

Nous estimons également que les propositions des pays de la Méditerranée et leurs aspirations en vue de faire de la Méditerranée une zone de paix, de sécurité et de coopération devraient recevoir tout le respect voulu de la part de tous les pays.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : La Nouvelle-Zélande votera contre le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1 car il implique que l'Assemblée générale approuve une conception partielle et déséquilibrée des événements du 15 avril 1986. Cela est inacceptable pour notre gouvernement.

Dans sa déclaration du 3^e avril, le Premier Ministre, M. David Lange, a exprimé le profond regret du Gouvernement néo-zélandais de voir que les Etats-Unis ont jugé nécessaire de recourir à une action militaire contre la Libye. Les actes importants de terrorisme, surtout s'ils sont menés de connivence avec un Etat ou sous sa direction, peuvent justifier le recours à la force, a dit le Premier Ministre, dans la mesure où la force employée est raisonnable et proportionnée au danger. L'action militaire américaine est peut-être justifiable comme un acte de légitime défense, a poursuivi M. Lange, mais le fait qu'elle soit conforme aux droits des Etats-Unis sur le plan international ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit là d'une bonne action.

La Nouvelle-Zélande est opposée à toutes les formes de violence dans les relations internationales. Nous avons condamné de façon constante toutes les formes et tous les actes de terrorisme. Nous appuierons tous les efforts en vue de protéger les innocents du terrorisme et de dissuader ou d'empêcher les attaques terroristes, et si ces efforts échouent, nous chercherons à traduire en justice les auteurs d'actes terroristes. Nous serons toujours disposés à jouer pleinement notre rôle au niveau international pour mettre fin aux crimes terroristes. La Nouvelle-Zélande est également convaincue cependant que le terrorisme ne sera éliminé que lorsque les situations qui l'ont créé auront été réglées.

M. Armstrong (Nouvelle-Zélande)

Le projet de résolution ne fait pas référence aux actes du Gouvernement libyen, durant un certain temps, qui ont provoqué l'attaque américaine. Le fait que le Gouvernement libyen n'a pas encore répondu aux efforts antérieurs américains destinés à le dissuader d'appuyer le terrorisme ne devrait pas être oublié. Il est regrettable que les auteurs du projet de résolution aient choisi de condamner les représailles tout en passant sous silence la série d'événements qui ont conduit les Etats-Unis à agir - d'où notre intention de nous opposer à ce projet de résolution.

M. LUNA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : En tant que pays non aligné le Pérou votera pour le projet de résolution révisé paru sous la cote A/41/L.35/Rev.1, parce qu'il rejette les actes de tout Etat qui ne sont pas conformes aux normes de la coexistence internationale consacrée dans la Charte des Nations Unies et par le droit international. En même temps, le Gouvernement du Pérou désire réitérer sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, quels qu'en soient les responsables, qu'il s'agisse de particuliers ou d'Etats, ou quels qu'en soient les motifs ou les milieux, nationaux et internationaux, où ils se produisent.

Le Pérou est également convaincu de la nécessité de renforcer le système multilatéral international représenté par les Nations Unies, la seule voie permettant la conduite de relations civilisées entre Etats, fondées sur le règne du droit et de la justice.

M. CAPPAGLI (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation votera pour le projet de résolution contenu dans le document A/41/L.35/Rev.1. Elle désire ajouter qu'elle aurait préféré un texte qui tienne compte de tous les aspects du problème.

Elle estime qu'il convient pour cette raison de réaffirmer sa position sur ce sujet, telle qu'elle apparaît dans le communiqué publié par le Ministère des relations extérieures et du culte, le 15 avril, où il est dit entre autres :

"Le gouvernement argentin a condamné solennellement à plusieurs reprises le terrorisme sous toutes ses formes. En même temps, il s'oppose systématiquement à toute action de représailles militaires entreprises unilatéralement par les gouvernements qui s'estiment affectés par la perpétration d'actes de terrorisme."

M. TURKMEN (Turquie) (interprétation de l'anglais) : A la suite des attaques aériennes des Etats-Unis contre la Libye en avril dernier, la déclaration suivante a été publiée au nom du Gouvernement turc, le 15 avril 1986 :

"Compte tenu de l'accroissement récent de la tension dans la Méditerranée, le Gouvernement turc a exprimé son inquiétude dans sa déclaration du 25 mars 1986. Par la suite, le Premier Ministre turc a fait connaître personnellement la préoccupation de la Turquie à l'égard du danger d'un affrontement armé dans la Méditerranée et a indiqué que la Turquie souhaitait que soient maintenus le calme et la paix dans la région."

M. Turkmen (Turquie)

En tant que pays qui a souffert du terrorisme international, la Turquie est extrêmement sensible à cette question. La Turquie a toujours attiré l'attention de la communauté internationale sur la nécessité d'une action collective efficace pour combattre le terrorisme et s'abstenir d'adopter une attitude sélective à cet égard. Une action par tous les Etats dans le cadre d'une coopération efficace est la seule manière de mettre fin au terrorisme dans le monde. Ce n'est que par cette coopération collective et efficace que l'on peut prévenir le terrorisme.

La Turquie, qui a toujours pensé qu'il ne faudrait pas négliger la négociation ni d'autres moyens pacifiques dans le règlement des différends, ne saurait concilier les attaques aériennes perpétrées aujourd'hui contre la Libye avec les principes du droit international.

La Turquie espère sincèrement que la situation actuelle sera désarmée avant qu'elle ne prenne des dimensions plus grandes et plus dangereuses."

Notre position demeure inchangée. Néanmoins, il nous est difficile de voter pour le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1 parce qu'il ne couvre pas tous les éléments qui reflètent la position des parties et ne tient pas compte de la compétence particulière et des responsabilités du Conseil de sécurité. En outre, nous ne croyons pas que l'adoption d'une tel projet de résolution contribuerait à une solution du différend par des moyens pacifiques et au retour progressif aux relations normales entre la Libye et les Etats-Unis. C'est pourquoi nous nous abstiendrons lors du vote sur le projet de résolution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant procéder au vote et prendre une décision sur le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour : Afghanistan, Albanie, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Birmanie, Botswana, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Chine, Chypre, Congo, Cuba, Djibouti, Emirats arabes unis, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Guyana, Hongrie, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Ouganda, Pakistan, Pérou, Pologne, Qatar,

République arabe syrienne, République démocratique allemande, République démocratique populaire lao, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Seychelles, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Trinité-et-Tobago, Union des Républiques socialistes soviétiques, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Yémen démocratique, Yougoslavie, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Allemagne, République fédérale d', Antigua-et-Barbuda, Australie, Belgique, Canada, Chili, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grenade, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Tchad.

S'abstiennent : Autriche, Bahamas, Barbade, Brésil, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Egypte, Equateur, Fidji, Finlande, Gabon, Grèce, Guatemala, Guinée équatoriale, Haïti, Irlande, Jamaïque, Libéria, Mexique, Niger, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, République centrafricaine, Rwanda, Suède, Togo, Turquie, Uruguay, Venezuela, Zaïre.

Par 79 voix contre 28, avec 33 abstentions, le projet de résolution est adopté.
(Résolution 41/38) *

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote après le vote.

M. KEISALO (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Afin d'expliquer le vote de la délégation de la Finlande sur le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1, je désire rappeler encore une fois la position du Gouvernement de la Finlande en ce qui concerne le recours à la force sous toutes ses formes.

Le recours à la violence dans les relations internationales est inadmissible. Cette règle couvre les violations de l'intégrité territoriale des Etats ainsi que les actes de terrorisme.

Le cycle de violence dont le monde souffre aujourd'hui doit être rompu. Les différends doivent être réglés de manière pacifique par la négociation, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

* La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter pour.

M. Keisalo (Finlande)

Ma délégation n'a pas été en mesure d'appuyer le projet de résolution parce que son contenu et son libellé ne peuvent guère promouvoir la réalisation d'une solution pacifique du différend en question.

M. FISCHER (Autriche) (interprétation de l'anglais) : L'Autriche croit fermement au règlement des conflits par des moyens pacifiques. Mon pays attache la plus grande importance aux obligations pour tous les Etats Membres aux termes de la Charte des Nations Unies de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat et de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques de manière telle que la paix et la sécurité internationales, et la justice, ne soient pas mises en danger.

Par conséquent, le Gouvernement autrichien, en avril dernier déjà, exprimait sa profonde préoccupation devant l'accroissement de la tension dans la région de la Méditerranée centrale.

L'Autriche a toujours condamné fermement le terrorisme sous toutes ses formes. L'Autriche espère qu'il sera possible de régler le litige et les divergences qui font l'objet de cette question par des moyens pacifiques.

Bien que l'Autriche souscrive vigoureusement à une réaffirmation de l'obligation de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, certains paragraphes de la résolution qui vient d'être adoptée ne lui semblent pas appropriés. Pour cette raison, la délégation de l'Autriche a décidé de s'abstenir lors du vote sur cette résolution.*

* M. Henar (Suriname), Vice-Président, assume la présidence.

M. EWERLOF (Suède) (interprétation de l'anglais) : La position du Gouvernement de la Suède sur l'attaque militaire américaine contre la Libye le 15 avril 1986 a été exposée clairement. Le Ministre suédois des affaires étrangères, dans une déclaration faite le jour même, avait dit :

"L'action des Etats-Unis est contraire au droit international tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies et dans d'autres documents. Les conflits doivent être réglés par des moyens pacifiques. Une attaque contre le territoire d'un autre Etat en temps de paix est contraire aux principes régissant les relations entre Etats.

Nous demandons d'urgence aux Etats parties au conflit de faire preuve de retenue et de chercher, par des moyens diplomatiques, à le régler."

La raison avancée par les Etats-Unis pour justifier leur attaque était que la Libye était responsable d'actes de terrorisme. Le Ministre suédois des affaires étrangères a donc poursuivi :

"Le Gouvernement suédois a condamné de façon répétée toutes les formes de terrorisme. On doit répondre à cette menace par une coopération internationale intensifiée. Les actes terroristes doivent être combattus par des moyens politiques et policiers et non pas par des actes de guerre."

Ma délégation peut appuyer plusieurs éléments de la résolution qui vient d'être adoptée. A notre avis, l'attaque militaire américaine contre la Libye ne peut pas être défendue en vertu de l'Article 51 de la Charte.

La résolution, cependant, se concentre de façon un peu trop exclusive sur une action seulement dans le litige en question, même si elle est extrêmement grave. De plus, elle contient des éléments, notamment au huitième alinéa du préambule, que ma délégation ne peut accepter pour des raisons de principe. Donc, ma délégation a dû s'abstenir lors du vote sur le projet de résolution, bien qu'elle en approuve la teneur en général.

M. SPOTTORNO (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : La position de mon pays sur les événements qui se sont déroulés le 15 avril 1986 et qui font l'objet du projet de résolution qui vient d'être voté a été exposée en temps voulu par les autorités espagnoles et est connue de tous les Etats Membres. Aujourd'hui, l'Espagne a voté contre ce projet de résolution parce que ce texte ne donne qu'une version incomplète et hors contexte de l'ensemble complexe de circonstances et de

M. Spottorno (Espagne)

protagonistes qui ont joué un rôle dans ces événements. Notamment, on n'y trouve pas mention du problème malheureusement réel du terrorisme international, qui, nous semble-t-il, est particulièrement inquiétant et que mon pays condamne catégoriquement.

M. DAZA (Chili) (interprétation de l'espagnol) : Un projet de résolution parrainé par l'Union soviétique qui parle du droit inaliénable de chaque peuple de décider de sa propre forme de gouvernement et de choisir son système politique, économique et social sans ingérence, coercition ou contrainte quelle qu'elle soit n'est qu'une douce plaisanterie. Le mépris de cette puissance pour de tels droits justement, marque toute sa conduite. A notre avis, son parrainage d'un projet de résolution de ce genre disqualifie ce projet.

Mon pays et ma délégation rejettent le recours à la force. Au vrai, tout au long de notre histoire, nous avons souvent montré notre attachement au principe du règlement pacifique des différends. Cependant, la résolution ne s'attaque pas au problème et, de toute évidence, elle n'est pas équilibrée.

La question dont est saisie l'Assemblée ne peut être abordée sans que l'on mentionne le terrorisme. Nous constatons que la mention du terrorisme qui apparaissait dans le projet présenté au Conseil de sécurité a été supprimée.

Mon pays, victime du terrorisme et de la violence encouragés par plusieurs des pays qui parrainent cette résolution, ne peut appuyer une décision qui fait abstraction du terrorisme, élément essentiel de cette question. C'est pourquoi ma délégation a voté contre le projet de résolution.

M. JOSSE (Népal) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation a voté pour le projet de résolution A/41/L.35/Rev.1, qui vient d'être adopté par l'Assemblée générale. En tant que petit pays épris de paix, attaché aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, le Népal s'est en principe et en pratique, toujours opposé au recours à la menace ou à l'emploi de la force pour régler des différends ou des conflits internationaux entre Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu des nombreuses références au terrorisme qui ont été faites au cours du débat sur le point 142 de l'ordre du jour, ma délégation souhaiterait déclarer à nouveau officiellement que le Népal est fermement opposé au terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et désire fermement coopérer à tous les efforts régionaux et internationaux tentés pour lutter contre ce terrible fléau de notre époque.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

M. AL-KAWARI (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Les Arabes sont une nation, et forment un seul corps. Si un membre du corps est souffrant, les autres membres ressentent le même mal et la même fièvre, comme l'a dit le prophète Mohammed.

Quels que soient les points de vue des Arabes sur une question ou une autre, il y a deux choses sur lesquelles il n'y a pas de divergence. Tout d'abord, tout acte d'agression contre n'importe quel Etat arabe est un acte d'agression contre tous les Arabes. L'assassinat d'un citoyen arabe est considéré comme l'assassinat de ses frères arabes. Ceux qui ont bombardé la Tunisie et tué des civils innocents, tant Tunisiens que Palestiniens, ont bombardé des villes arabes et des citoyens arabes. Ceux qui tuent quotidiennement des Palestiniens au Sud-Liban ou dans d'autres territoires occupés tuent des citoyens arabes. Ceux qui ont attaqué le réacteur nucléaire iraquien ont attaqué un réacteur nucléaire arabe.

Je comprends parfaitement que le représentant de l'entité sioniste, M. Netanyahu, n'en sache rien car, d'une part, il est étranger à la région, comme en témoigne son accent bostonien, et, d'autre part, il ne connaît pas l'histoire parce qu'il a consacré son temps au terrorisme et, par conséquent, est devenu un expert en terrorisme, en théorie et en pratique. Je tiens à lui dire que lorsque nous composerons avec nos divergences, unifierons nos positions, réaliserons notre potentiel et agirons conformément à notre statut culturel, il n'aura pas place parmi nous.

M. Al-Kawari (Qatar)

Il devra retourner à Boston, où il pourra donner des cours de terrorisme, étant un expert en la matière, car il l'a lui même pratiqué.

Le second point, au sujet duquel il n'existe pas de divergences entre nous, Arabes, est que le racisme sous toutes ses formes, qu'il soit fondé sur la couleur, comme en Afrique australe, sur la race et la religion, comme en Palestine occupée, est le premier ennemi de tous les Arabes.

Les représentants de l'entité sioniste sont les derniers à avoir le droit de parler de terrorisme, parce que leur Etat est fondé sur le terrorisme. Il pratique le terrorisme quotidiennement. Il l'a exporté dans la région du Moyen-Orient. Les premiers ministres d'Israël, de Ben Gourion à Shamir, sont des terroristes bien connus, ainsi qu'en témoignent les archives des ministères de l'intérieur de pays européens. Voyons ce que disait à ce sujet une agence de presse française à la veille de l'accession de Shamir au poste de premier ministre d'Israël :

"Il est né en Pologne orientale et a émigré en Palestine en 1935. A cette époque, il avait 20 ans. Il a rejoint les bandes terroristes clandestines de l'Irgoun à un moment où cette organisation plaçait des bombes dans les marchés arabes. En 1940, il s'est joint au mouvement terroriste mené par Abraham Stern. Les Britanniques l'ont arrêté pour la première fois en 1941. Cependant, il a réussi à s'échapper. Il fut ensuite arrêté à nouveau en 1946 et exilé en Erythrée. Néanmoins, il réussit encore à s'échapper, se rendit à Djibouti, ensuite en France, et en mai 1948, Shamir retourna en Palestine occupée."

Nous ne citons pas ici une agence de presse arabe, mais une agence de presse européenne, bien connue pour sa crédibilité et la justesse de ses informations.

M. TREIKI (Jamahiriya arabe libyenne) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation et du peuple de mon pays, adresser mes remerciements à tous ceux qui ont voté en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté, pour défendre la justice et le droit et condamner l'arrogance et l'hégémonie. En dépit du fait que je pourrais trouver des excuses à certains Etats qui se sont abstenus, ou même qui ont voté contre le projet de résolution - ils sont peu nombreux -, parce que nous connaissons le pouvoir du dollar et la force de l'éléphant, je suis pourtant fier de voir que de petits pays aux ressources extrêmement limitées, se sont manifestés pour exprimer la conscience de l'humanité en condamnant l'agression et en soutenant le droit des peuples. Cela

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

nous donne l'espoir et accroît notre confiance dans les Nations Unies et dans le rôle qu'elles jouent en tant qu'organisation internationale vouée à la défense des peuples et au rejet de l'exploitation, de l'agression et du racisme.

J'ai demandé à prendre la parole afin de me référer à quelques points de la déclaration de l'allié stratégique des Etats-Unis d'Amérique, le représentant du cinquante et unième Etat américain, le représentant sioniste. Je voudrais rappeler ici ce que disait un diplomate américain en poste au Caire : "Tel-Aviv est plus proche de Washington que Hawaii ou l'Alaska". Cependant, les paroles prononcées par le représentant de l'entité sioniste sont pour nous une source de fierté et d'honneur.

Lorsque le représentant de l'entité sioniste nous calomnie et parle de terrorisme, alors que sa présence même ici est un symbole du terrorisme, - car s'il est présent ici, c'est sur le corps de millions de Palestiniens -, ceci confirme la signification que nous donnons au terrorisme.

Tout comme la Rhodésie est devenue le Zimbabwe - et nous avons entendu sa voix hier et nous avons été témoin de son vote aujourd'hui - ce que l'on appelle aujourd'hui Israël deviendra la Palestine. L'histoire se corrigera d'elle-même. La puissance n'a servi à rien à Mussolini ou à Hitler. Les peuples finissent toujours par triompher.

Le résultat du vote à une telle majorité confirme la fausseté des allégations avancées par le Gouvernement des Etats-Unis et confirme aussi le fait que les actes d'agression des Etats-Unis constituent une violation de la Charte et de toutes les règles du droit international. Le Gouvernement des Etats-Unis a lui-même admis avoir entrepris une campagne de désinformation, ce qui a été confirmé par l'Assemblée générale aujourd'hui. Nous avons toujours déclaré et nous continuons de le faire, que nous sommes opposés au terrorisme; mais nous déclarons également avec la plus grande fermeté que nous soutenons les mouvements de libération. Nous soutiendrons le peuple palestinien jusqu'à ce qu'il ait libéré son pays et jusqu'à ce que le terroriste Shamir et les autres aient été expulsés.

Nous soutenons et nous continuons de soutenir le peuple d'Azanie jusqu'à ce qu'il ait été mis fin à la discrimination raciale une fois pour toute. Nous ne sommes ni effrayés ni intimidés par les campagnes de désinformation ou par les actes d'agression. Nous avons perdu la moitié de notre population en défendant notre territoire contre le fasciste Mussolini. Nous sommes prêts à consentir des sacrifices considérables pour défendre notre pays contre l'arrogance et l'agression

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

de l'entité sioniste, qui malheureusement a utilisé la plus grande puissance au monde pour mener à bien ses desseins. Il est vraiment regrettable qu'un membre permanent du Conseil de sécurité soit utilisé par l'entité sioniste pour lui servir d'instrument d'agression.

Cependant, nous sommes convaincus que le grand peuple américain - un peuple qui a réalisé son unité, combattu contre le colonialisme britannique et libéré son propre pays, un peuple qui aujourd'hui jouit de la liberté - se libérera prochainement une fois pour toutes de la domination sioniste. Nous sommes du côté du peuple américain et de tous les autres peuples que le sionisme mondial cherche à intimider.

Le sionisme mondial a utilisé la Grande-Bretagne un certain moment pour servir ses propres intérêts, lorsque la Déclaration Balfour a été signée et que cette entité étrangère odieuse a été établie sur les corps de tout un peuple. Aujourd'hui, c'est la plus grande puissance du monde qu'il utilise.

M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)

La richesse du peuple américain est pillée, puisque l'on octroie 5 millions de dollars par an à l'entité sioniste afin qu'elle puisse installer de nouvelles colonies de peuplement sur les territoires arabes et poursuivre l'occupation de ces territoires; cet argent serait bien mieux utilisé aux Etats-Unis ou dans d'autres pays plus petits. Quinze millions d'enfants en Afrique ont besoin d'être vaccinés; des centaines de millions de personnes meurent de faim et pourtant, au même moment, des milliards de dollars américains sont engloutis dans la fourniture d'armements meurtriers à l'entité sioniste et à Savimbi, pour tuer le peuple d'Angola, ainsi qu'au contras pour tuer les révolutionnaires Nicaraguayens. Nous espérons que les Etats-Unis d'Amérique amenderont leur politique. Nous espérons que les Etats-Unis changeront leur politique ennemie des peuples, ce en quoi nous leur saurions gré. Nous serons les premiers à leur tendre la main en signe d'amitié. Il n'est pas dans notre intérêt de nous opposer à l'Amérique; nous ne le souhaitons pas. Nous souhaiterions être les amis du peuple américain; mais nous refusons d'être les laquais ou les jouets de quiconque, qu'il s'agisse des Etats-Unis ou d'autres. Si les Etats-Unis tendent la main en signe d'amitié à tous les peuples, notre peuple sera le premier à tendre la main au peuple américain ami.

M. RAJAÏE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : En exercice de mon droit de réponse, je voudrais dire ce qui suit.

Le régime sioniste qui occupe la Palestine fut imposé à celle-ci peu de temps après la création de l'Organisation des Nations Unies. A cette époque, l'impérialisme avait un meilleur contrôle et un plus grand pouvoir de manipulation à l'Organisation. Celle-ci n'était pas mûre, et elle était sous le contrôle de l'impérialisme, quand l'occupation de la Palestine a été, à tort et par erreur, reconnue par elle. Nous savons que nous avons tous fait des choses, enfants, que nous ne voudrions pas faire et ne ferions plus, adultes. En tant que membre de l'Organisation, je ne peux pas et je ne veux pas refaire les erreurs que l'Organisation a commises lorsqu'elle en était encore à ses balbutiements. L'occupation de la Palestine est une erreur. Ce régime ne devrait tout simplement pas être représenté ici. Il n'a aucune légitimité. L'Organisation internationale, tôt ou tard, présentera ses excuses au monde musulman pour avoir commis cette grossière erreur.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Ce régime est fondé sur une erreur et par conséquent tous ses actes, qu'ils soient commis dans le cadre ou non de la Charte des Nations Unies, qu'ils soient conformes au règlement intérieur ou non, sont illégaux. Ils ne reposent sur aucune base juridique et, par conséquent il est difficile de mettre le doigt sur certaines des activités de ce régime pour en condamner certaines et en approuver d'autres. Tout cela est faux; c'est une erreur. Il ne devrait pas être représenté ici, ni pour le bien ni pour le mal. C'est une faute juridique et le fruit d'un paradoxe politique absurde.

Ce régime, par ses actes et son gouvernement, est le régime terroriste par excellence. Presque toutes les personnalités politiques de haut rang sont des criminels et des terroristes qui ont commis des attentats terroristes dans différentes régions du monde. Tout le monde a entendu parler des pratiques de ce régime, tout le monde a entendu parler de Sabra et de Chatila; tout le monde a entendu parler des pratiques horribles de ce régime, de sa politique expansionniste, de sa politique envers les Palestiniens à l'intérieur et à l'extérieur du pays, de sa politique, qui n'a pas changé à l'égard des Palestiniennes dans les écoles et dans les hôpitaux. Ces politiques sont bien connues. Pour toutes ces pratiques, ce régime demeure un régime criminel et terroriste. Pour cela, il mérite d'être condamné sincèrement par tous les êtres humains, par tous les représentants, par toutes les délégations et par toutes les personnes honnêtes qui sont attachées aux principes humanitaires, au droit international et aux principes moraux.

Ce régime est un régime criminel et terroriste. Ses activités terroristes sont à peine différentes des activités criminelles...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le représentant d'Israël souhaite s'exprimer sur une motion d'ordre.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Le Président a donné à l'Iran le droit d'exercer son droit de réponse. Nous sommes ici en train d'entendre un discours qui demande l'élimination d'un Etat Membre des Nations Unies. Il appelle ouvertement à la guerre. Je voudrais que le Président ne permette pas au représentant de l'Iran de poursuivre sa déclaration.

M. RAJAIE KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de ne pas tenir compte de cette motion d'ordre, qui n'est pas pertinente.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Ce régime, comme je vous le disais, est un régime criminel. En 1967, j'étais à Beyrouth et c'est justement l'année où la guerre a éclaté. J'ai tous les journaux où se trouvent tous les détails des crimes que ce régime a commis en Jordanie, en Syrie, en Egypte et à l'intérieur de la Palestine occupée. Le peuple de la région...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant d'Israël pour une motion d'ordre.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ce n'est pas une question qui figure à l'ordre du jour. Le représentant de l'Iran est censé exercer son droit de réponse. A qui est-il en train de répondre maintenant?

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Il a commis des crimes partout - dans les pays voisins et à l'intérieur de la Palestine occupée. Il doit être condamné pour cela, et nous le condamnons fermement. Ce régime a assassiné des milliers de musulmans et non musulmans, innocents, à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine. Il doit être condamné pour ses meurtres et ses génocides. Ce régime est une entité raciste. C'est un fait bien établi dans les documents internationaux : on sait qu'il tend à être raciste; il doit être fortement condamné pour cela. Le représentant officiel de ce régime, si j'interprète bien ce qui s'est passé au cours de l'histoire des Nations Unies, est le représentant officiel du terrorisme international, du racisme et du crime. En ce sens, cet organisme international satisfait au concept d'universalité parce qu'il en a accepté sa représentation la plus sale. Pour cela nous devons condamner le régime et sa représentation au sein de cet organisme international.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Enfin, le représentant de ce régime est aussi un menteur, car à la page 7 de sa déclaration, il indique qu'un cabinet de guerre avait été créé avec l'aide et la coopération de trois pays, l'Iran, la Libye et la Syrie. Il a indiqué que ce cabinet de guerre avait été créé contre l'Occident. Malheureusement, il n'est toujours pas créé. Je crois qu'il devrait l'être et, lorsqu'il le sera, il sera certainement contre l'occupation de la Palestine. Bien sûr, notre position, celle de la Libye, de la Syrie et de nombreux autres pays du monde arabe à l'égard de l'occupation de la Palestine, est parfaitement claire. Nous n'avons pas de cabinet de guerre; nous n'avons rien contre l'Occident.

L'erreur que commet ce régime est de se cacher derrière l'Occident, espérant que les gens croiront à ce mensonge. Ce régime ne représente pas l'Occident et nous n'appartenons à aucune alliance contre l'Ouest. Nous sommes à l'ouest et je dois dire qu'il y a de très bonnes choses dans cette partie du monde. Et si certains de ces aspects suscitent de notre part des critiques morales, cela n'a rien à voir. L'unité qui existe entre l'Iran, la Libye, la Syrie et d'autres pays musulmans et arabes se fonde sur de nombreuses choses importantes. L'un des éléments les plus importants et les plus forts qui nous lient est notre opposition à l'occupation de la Palestine. Je puis assurer les membres de l'Assemblée que cette unité demeurera et que cette opposition restera active. Nous éliminerons bientôt l'occupation de la Palestine et le drapeau de ce pays sera hissé à nouveau. Le siège usurpé ici par le représentant du régime d'occupation sera bientôt rendu à qui il revient de droit, à savoir le Peuple palestinien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous en avons terminé avec l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures 5